



Sécurisation du territoire national

Création d'une zone militaire

ans le cadre de leurs efforts de sécurisation de l'ensemble du territoire national, les autorités mauritaniennes ont décrété le nord et le nord-est du pays "zones militaires". En d'autres termes, la circulation des personnes et des biens dans cette zone sera désormais soumise à une réglementation militaire. A cet effet, il est demandé à l'ensemble des usagers de cette zone, quel que soit leur statut, leur qualité ou leur âge, de faciliter la tâche des représentants des Forces Armées dans l'exercice de cette délicate mission.

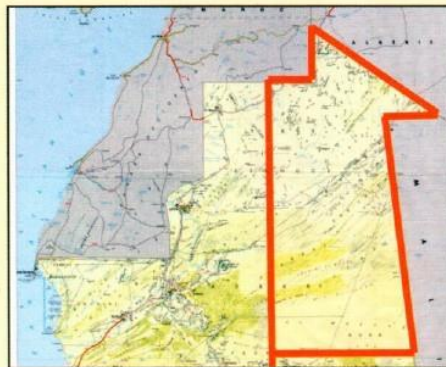
Exprimant sur un plateau de la 1^{ère} chaîne de la télévision nationale, le Colonel Mohamed Lemine Ould Mohamed, Chef du Troisième Bureau de l'Etat-major national, a expliqué que : " tout usager doit obéir aux ordonnances des militaires pour ne pas mettre sa propre vie en péril ".

En outre, cette zone militaire comprend trois points de passage obligatoires figurant parmi les 35* définis récemment par arrêté ministériel sur l'ensemble des points d'entrée de la Mauritanie. Il s'agit de Chegatt et de Aïn Bintili pour le nord, et de Lemgheitty pour le nord-est sous contrôle de la gendarmerie nationale. Il importe de préciser que cette disposition n'a d'autre but que de mieux assurer le contrôle des frontières étirées contre toutes formes de menaces transnationales. L'activisme des groupes terroristes, des contrebandiers et des trafiquants de drogue, de tabac et d'êtres humains sur toute la bande sahélo-saharienne, imposait aux autorités nationales, de prendre des mesures draconiennes à l'effet de garantir la quiétude des citoyens et des honorables hôtes de la Mauritanie.

Les postes de passage obligatoires aux frontières de la République Islamique de Mauritanie

(arrêté N° 394 du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) :

| Points de passage | Wilayas | Points de passage | Wilayas |
|-------------------|----------------|---------------------|--------------|
| Djiguenni | Hodh Chargui | Ould Yenge | Guidimagha |
| Bousteïla | | Wompou débarcadère | |
| Adel Bagrou | | Gouraye débarcadère | |
| Bassiknou | | Ghabou débarcadère | Tiris Zemour |
| Fassala Neré | | Zoueiratt (Guelb) | |
| Oualata | Chegatt | | |
| Gogui Zemal | Hodh El Gharbi | Aïn Ben Tili | |
| Touil Hamod | | Bir Moghreïn | |
| Tenaha | Assaba | F'Derick | |
| Kaédi débarcadère | Gorgol | | |
| Tifoundé Civé | | | |
| Wali | Brakna | | |
| Sagne | | | |
| Boghé débarcadère | | | |
| Dal El Barka | | | |
| Aéré M'Bar | | | |
| M'Bagne | | | |
| Diama | | Trarza | |
| Bac de Rosso | | | |
| Tekane | Adrar | | |
| Jidrel Mohguen | | | |
| Choum | | | |
| PK 55 Nouadhibou | | Dakhlet Nouadhibou | |
| Douera | | | |
| Tmeimichatt | | | |



La marine nationale célèbre sa création



La Marine nationale a célébré, le 25 janvier 2010, le 45^{ème} anniversaire de sa création. Les festivités ont été marquées par une cérémonie de lever des couleurs à la Direction de la Marine sous la présidence du colonel Isselkou Ould Cheikh El Waly, Directeur de la Marine. A l'issue de la cérémonie, un pot a été organisé à l'honneur des invités. Une activité similaire a été organisée à la Base Marine de Nouadhibou.

Symposium international sur la sécurité en Afrique

Le premier symposium international sur la sécurité en Afrique, co-organisée par la Fédération Africaine d'Etudes Stratégiques (FAES) et le Centre Marocain d'Etudes Stratégiques (CMES), s'est tenu à Marrakech du 28 au 30 janvier 2010. Elle a permis à plus de 200 experts civils et militaires, venant de plus de 60 pays, d'approfondir la réflexion sur les mécanismes d'action et de coopération susceptibles d'apporter des réponses adéquates aux défis de sécurité. Au cours de séances plénières, les différents intervenants ont développé des sujets sur le thème du jour portant sur les enjeux sécuritaires, économiques ou environnementaux. Le Colonel Boukhary Ould Ahmedou, conseiller du Chef d'Etat-major National, s'est ainsi exprimé sur le thème : "La sécurité des eaux territoriales et la réglementation des industries de la pêche" dans le cadre de la Prévention et gestion des conflits.

Au terme de cette rencontre, les participants ont émis un certain nombre de recommandations visant au renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et à la promotion des spécificités culturelles et des structures de médiation et d'arbitrage.

Les services ORL de L'HMN organise une conférence avec le CHU de Dakar

Les services d'Oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital Militaire de Nouakchott ont organisé conjointement avec le Centre Hospitalier Universitaire de Dakar, une conférence sur le thème : "l'hémostase dans la chirurgie thyroïdienne".

La conférence était animée par le Docteur ELHADJI MALICK DIOP, professeur titulaire de la chaire ORL et chef service ORL du CHU de Dakar. Plusieurs spécialistes et infirmiers des services de santé de l'Armée, de la Garde Nationale, du Centre Hospitalier National et de l'hôpital Cheikh Zayed ont assisté à cette conférence-débat.



La Garde Nationale forme des nouvelles promotions

Les rangs de la Garde Nationale viennent de s'enrichir de nouvelles promotions de sous-officiers et de gardes nationaux à l'issue de leurs formations à l'Ecole de la Garde Nationale de Rosso.

La cérémonie de sortie a été présidée par M. Mohamed Ould Boiilil, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, qui a souligné, à cette occasion, le rôle d'avant garde que cette institution joue dans la préservation de la sécurité des citoyens et de leurs biens.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du général Félix Négri, Chef d'Etat-major de la Garde Nationale, de M. Yahya Ould Cheikh Mohamed Vall, wali du Trarza et de plusieurs officiers de la Garde Nationale.

Fête internationale des douanes

Les douanes mauritaniennes ont commémoré le 26 janvier, à l'instar de la communauté mondiale, la journée internationale des douanes placée cette année sous le thème : "les douanes et les institutions: amélioration des capacités sur la voie du partenariat".

L'événement a été marqué par une cérémonie de lever des couleurs et une parade de détachements de la douane. Elle s'est déroulée en présence du ministre des Finances, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la modernisation de l'administration et des TICs et d'autres personnalités.



Visite de présentation des attachés de défense :

... de la fédération de Russie

Le colonel Yury SAVVATEEV, nouvel Attaché de Défense de la Fédération de Russie en Mauritanie avec résidence à Alger, a séjourné du 25 au 28 janvier 2010 à Nouakchott, pour une visite de prise de contact. Durant son séjour, l'attaché militaire russe, accompagné de l'ambassadeur de Russie à Nouakchott, a été reçu en audience par plusieurs autorités militaires dont les Chefs d'Etat-major de l'Armée et de la Gendarmerie Nationale, les Généraux Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed et N'Diaga DIENG.



... et du Royaume Uni

Le Lt-colonel Richard Jammes, attaché de Défense près l'Ambassade du Royaume Uni en Mauritanie, avec résidence à Rabat, a effectué, du 26 au 27 janvier 2010, une visite de travail à Nouakchott. Dans la journée du 26, le Lt-colonel Richard Jammes a été reçu en audience par le ministre de la Défense nationale puis par les Chefs d'Etat-major de la Gendarmerie, de la Garde et de l'Armée Nationale. Le lendemain, l'attaché militaire britannique a eu des entretiens avec le Directeur Général de la Sûreté Nationale, le Directeur de la Marine Nationale et le Directeur de l'Air.

Rapport mensuel de la 6^{ème} Région militaire

Le colonel Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine, commandant de la 6^{ème} Région militaire a supervisé dans la journée du jeudi 4 février au PC de la région une cérémonie de lever des couleurs, organisée au début de chaque mois dans le cadre de la survivance des traditions militaires.

Le Chef d'Etat-major National y était représenté par le colonel Teyib Ould Brahim, Directeur de la Communication et des Relations Publiques. A cette occasion, le commandant de région a félicité l'ensemble des militaires de la 6^{ème} RM tout en leur souhaitant une heureuse année pleine de succès. Il les a par la suite exhorté de faire preuve d'esprit de sacrifices et de discipline, tout en les sensibilisant sur les questions de sécurité. Il leur a également transmis les félicitations que le Président de la République a adressé à toute l'Armée Nationale, et enfin a attiré leur attention sur les efforts qu'entreprennent le commandement pour l'amélioration de leurs conditions de vie.



33^{ème} anniversaire de l'EMIA



L'Ecole Militaire Interarmes d'Atar (EMIA) a célébré, le 28 décembre 2009, le trente troisième anniversaire de sa création. La cérémonie a été présidée par le lieutenant-colonel El Hacem Ould Meguett, adjoint au Chef du Troisième Bureau et représentant le Chef d'Etat-major National. Les commandants des formations militaires de la garnison d'Atar ainsi que les autorités administratives de la ville ont été conviés à cette cérémonie solennelle. A cette occasion, le Lt-colonel Ahmed Ould Sid'Ahmed Ely, commandant adjoint de l'EMIA a prononcé un important discours dans lequel il a loué les efforts fournis par l'encadrement de l'école pour la formation de cadres de qualité.

Cet événement a, en outre, coïncidé avec le baptême de la 27^{ème} promotion d'élèves officiers d'active qui a pris pour parrain feu le commandant Mohamed Salem Ould Yahya, décédé en 1998 aux commandes de son avion militaire aux environs de Néma (voir page 20).

La cérémonie fut clôturée par une remise de prix aux lauréats du cross mensuel de l'EMIA, long de 8 km.

Une mission de la MINURSO à Nouakchott

Une délégation de la Mission des Nations Unies pour le Referendum au Sahara Occidental (MINURSO), menée par le Major Général Jingmin ZHAO, a effectué

une visite en Mauritanie du 10 au 11 février 2010.

Au cours de son séjour, la mission onusienne a été reçue par le colonel

Mohamed Ould Mohamed Znagui, Chef d'Etat-major National adjoint en présence du Capitaine de Vaisseau Mohamed Ould Cheikhna, Conseiller du CEMN.





Le CEMNA rencontre ses pairs de l'OTAN

Une importante délégation de l'Etat-major National, dirigée par le Colonel Mohamed Ould Mohamed Znagui, Chef d'Etat-major National adjoint, a pris part, du 25 au 28 janvier 2010 à Bruxelles à la rencontre annuelle des Chefs d'Etat-major des pays membres de l'OTAN avec leurs partenaires. Devant ses pairs, le CEMNA a exposé la vision de la Mauritanie face aux défis sécuritaires, axant son propos sur les menaces transnationales et la sécurité maritime. Dans ce cadre, il a exprimé les attentes de la Mauritanie vis-à-vis de ses partenaires. La délégation s'est déplacée ensuite au

Luxembourg où a été signé un Mémorandum d'entente entre l'OTAN et notre pays dans le cadre du projet de fond d'allocation spéciale (*Trust Fund*).

En marge des travaux, le CEMNA a eu des entretiens bilatéraux fructueux avec ses homologues du royaume d'Espagne, le général Rodriguez FERNANDEZ, de l'Italie, le général Visenzo CAMPARINI et le général BASBUG de la Turquie. D'autres réunions ont eu lieu avec des hauts responsables de cette organisation, notamment les représentants permanents des Etats-Unis et de la Suisse. Leurs discussions ont porté aussi bien sur des questions militaires

que celles relatives à la protection civile en cas de catastrophes naturelles.

Le CEMNA était accompagné du Colonel Mohamed Ould Abdi, Attaché de Défense de la Mauritanie en Belgique, du Capitaine de Vaisseau Mohamed Ould Cheikhna, Conseiller du CEMNA, du Colonel Mohamed Ould Cheikh Ould Jiddou, Commandant le CIAN, du Lt-Colonel Dahi Ould El Mamy, Directeur de la Protection Civile et du Capitaine Cheikh Ould Mohamed Lemine, de l'EMN.

A noter qu'au terme de cette mission, jugée fructueuse, l'OTAN a manifesté sa volonté de relancer sa coopération avec notre pays.

Rencontre tripartite à Sélibaby

La ville de Sélibaby a abrité les 15 et 16 décembre 2009, la rencontre tripartite annuelle entre les commandants de Régions militaires frontalières : la 4^{ème} Région Militaire de Kayes (Mali), la Zone Militaire N°4 de

Tambacounda (Sénégal) et la 4^{ème} RM basée à Sélibaby.

Les délégations sénégalaise et maliennne étaient conduites respectivement par les colonels Bechir Ndaw et Oumar Mamadou Traoré, commandants de leurs

formations.

La rencontre était présidée par le colonel Mohamed Ould Mohamed Lemine commandant de la 4^{ème} RM. L'ordre du jour des travaux consistait en l'évaluation des activités (patrouilles) effectuées

4^{ème} réunion de la commission mixte mauritano-algérienne



La commission mixte mauritano-algérienne a tenu, du 27 au 29 décembre 2009, à Nouakchott, sa 4^{ème} réunion de travail. Ces échanges rentrent dans le cadre de la consolidation des relations de coopération militaire entre les deux pays frères qui n'ont cessé de se développer et se renforcer sur tous les plans.

La délégation Algérienne a été accueillie à l'aéroport de Nouakchott par une délégation militaire de haut niveau sous la direction du colonel Mohamed Lemine Ould Mohamed chef du 3^{ème} Bureau et du président de la commission mixte Mauritano-Algérienne.

Une délégation d'AFRICOM en mauritanie

Une délégation du Commandement Militaire des Etats-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) a effectué, du 9 au 10 février 2010, une visite de travail à Nouakchott. Conduite par le Lieutenant-colonel Christine GAUDETTE, la délégation d'AFRICOM a tenu, au Palais de Congrès, des réunions avec une délégation de l'Etat-major National présidée par le colonel Mohamed Lemine Ould Mohamed, Chef du 3^{ème} Bureau et comprenant le Chef du 2^{ème} Bureau, le Directeur des Transmissions, le Directeur de l'Air, le Directeur adjoint de la Marine et le Directeur du Matériel. Les chefs des 3^{èmes} Bureaux de la Gendarmerie et de la Garde Nationale ont également pris part aux travaux dont les différentes sessions ont permis d'asseoir un programme commun dans plusieurs secteurs de la coopération bilatérale.





Le Président de la République visite des établissements militaires d'enseignement

Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, a effectué le 28 janvier 2010 une visite à l'Ecole Militaire des Nouvelles Technologies (EMNT) puis au Lycée Militaire de Nouakchott (LMN).

Il a été accueilli à son arrivée par M. Hamady Ould Hamady, ministre de la Défense Nationale, accompagné du Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National.



L'EMNT assure une formation supérieure et moyenne dans le domaine de l'informatique. Elle relève directement du Chef d'Etat-major National et a pour but de mettre à la disposition de l'armée, de la gendarmerie, de la garde, de la police, de la douane et de la protection civile, les

compétences nécessaires dans le domaine de l'informatique. Cette école s'apprête à jouer un rôle régional à l'horizon 2012, à travers l'ouverture de la formation à des cadres militaires de pays frères et amis.

Le Président de la République a effectué ensuite une visite guidée des installations de l'école et s'est informé sur la nature de son travail et des cours dispensés.

Le ministre de la Défense Nationale reçoit

... le ministre italien des affaires étrangères

Le ministre de la Défense Nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady a reçu, le 11 janvier 2010, M. Franco Frattini, ministre italien des affaires étrangères dans le cadre du renforcement des relations de coopération Mauritano-Italienne en matière de défense.

L'entretien s'est déroulé en présence des deux secrétaires généraux du ministère de la Défense Nationale et celui des Affaires Etrangères et de la Coopération, ainsi que des délégations qui les accompagnaient.



... et une délégation de l'Union Européenne

Le ministre de la Défense Nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady a reçu le 24 janvier 2010 une délégation de l'Union Européenne. Les discussions ont porté sur les questions de sécurité. Cette délégation a été aussi reçue par le général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National.



Sommaire

Jeich

Directeur de
publication

Colonel Teyib ould Brahim

Rédacteur en chef

Lt-Colonel Aref

Secrétaire de
Rédaction

Cne Thiady Mangassouba

Rédacteurs

Cdt Abou Mamadou Sow

Cne Lif Mohamed Diadié

Cne Thiady Mangassouba

Cne Malamine Coulibaly

Responsable

Audiovisuel:

Cne Med O.

Abderrahmane

Photographes

A/C El ide O. Soueïleh - S/C

Brahim O. Saleh, S/C

Mohamed Bekaye, Sgt

Maahfoudh O. Tfeïl;

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick

Sgt Hawa Ly

Sgt Aida M'Bengue

Correction

Kane Mamadou Alpha

Maquette/PAO

Abarrahman Ould Dah

A/C Ahmed o. N theih

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy -

Adjt Ahmed Ould Biram

- Cal Maahfoud Ould Kory

dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255



Le Président de la République, en visite au Lycée militaire de Nouakchott

Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**
 - Le Président de la République visite des établissements militaires d'enseignement
 - Le ministre de la Défense Nationale reçoit
- 9 ➤ **Événement**
Création de zones militaires
- 10 ➤ **Reportage**
Lycée militaire
- 14 ➤ **Bataille Célèbre**
Pearl Harbour
- 16 ➤ **Mémoire Militaire**
L'opération de Tidjikja 9^{ème} partie
- 18 ➤ **Hommage**
Col Ahmedou ould Minnih
- 20 ➤ **Notions et Concepts**
Le droit des conflits armés
- 24 ➤ **Veille Scientifique & Technologique**
La puce électronique
- 26 ➤ **Tribune Libre**
De la privatisation de l'outil de défense
Des règles pour le commandement
- 29 ➤ **Sport**

eZONE

Une couverture au-delà des frontières !

Chinguitel vous accompagne au Sénégal

- Gardez le même numéro,
- Appelez aux mêmes tarifs,
- Recevez tous vos appels gratuitement



Mauritanie

Sénégal

شنگيitel®
Chinguitel

Plus que vous n' imaginez

AKHBAR El Jeich



Pour nous
contacter

▶ 202 03 05
▶ 610 22 05

▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Pour vos publicités et annonces :

Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

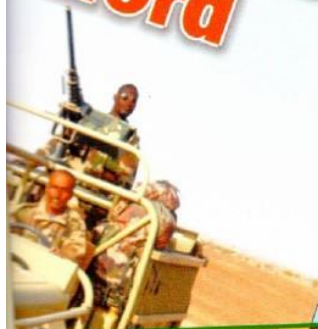
Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhbar El Jeich est une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: militaire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.

ch

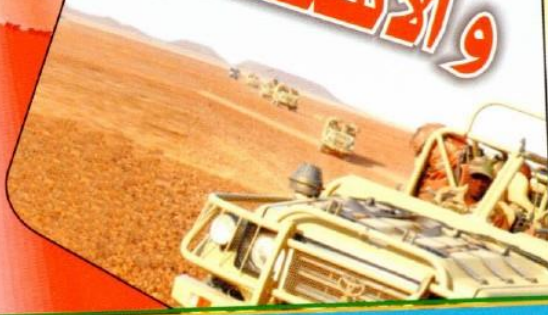
rtage sur rité dans e nord



AKHBAR EL JEICH
**Votre fenêtre
sur l'Armée**
Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

أخبار الجيش
نافذتكم على
المؤسسة العسكرية
Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

وطني لتعزيز الأمن والاستقرار



Akhbar El Jeich

N° 020 mars - avril 2010

31



1 KAKURO

Dans ce jeu, chaque nombre inscrit dans les cases colorées correspond à la somme des chiffres à placer dans les cases vierges en face. Les chiffres vont de 1 à 9.

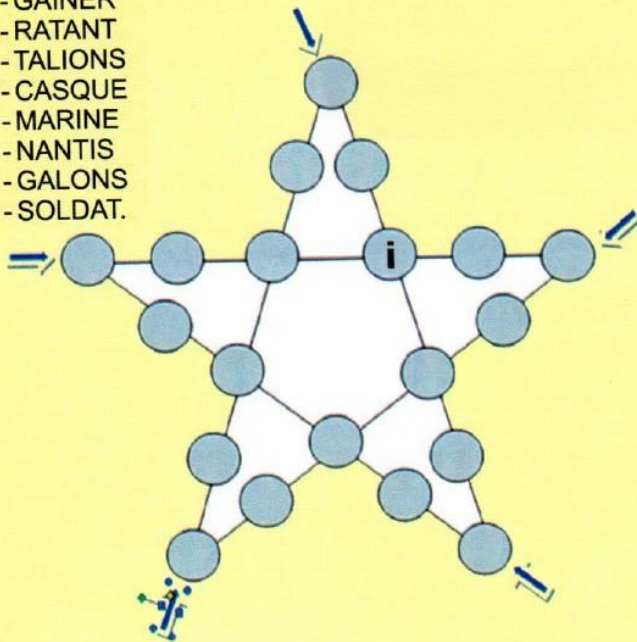
NB : Un même chiffre ne peut apparaître qu'une seule fois dans une même série.

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | 12 | 6 | 29 | | 30 | 19 | 9 |
| 14 | | | | 20 | | | |
| 18 | | 3 | | 15 | | 1 | |
| 23 | 5 | | | | | | 13 |
| | 19 | 16 | | | | | |
| 21 | | | | 12 | | | |
| 17 | | | 3 | | | 4 | 15 |
| 7 | | 4 | | 16 | 7 | | |
| | 8 | | | 19 | | | |

2 MOTS EN ETOILE

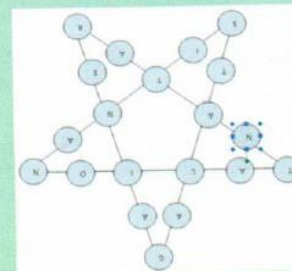
COMPLETEZ LA FIGURE SUIVANTE A L'AIDE DES DIX MOTS SUIVANT :

- FANION
- STALAG
- GAINER
- RATANT
- TALIONS
- CASQUE
- MARINE
- NANTIS
- GALONS
- SOLDAT.



CORRECTIONS

| | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | | | | 9 | 3 | 5 | | | |
| 8 | | | 7 | 1 | 8 | | 4 | 1 | 2 |
| | | | 2 | 1 | | | 8 | 8 | 9 |
| 9 | | | 3 | | | 5 | 1 | 7 | 8 |
| | | | 4 | | | | 3 | 1 | 6 |
| | | | 4 | | | | 5 | 1 | 2 |
| | | | 4 | | | | 3 | 8 | 4 |
| | | | 5 | | | | 6 | 3 | 9 |
| | | | 5 | | | | 9 | 1 | 5 |
| | | | 4 | | | | 1 | 2 | 8 |





Editorial

2010: "L'année de la Paix et de la Sécurité en Afrique"

En 1960, un vent de liberté soufflait sur une bonne partie de l'Afrique subsaharienne...

A l'heure des commémorations du cinquantenaire des indépendances, des voix s'interrogent sur l'utilité de célébrer ce demi-siècle de souveraineté qu'elles qualifient d'échec.

Mais, au delà des stéréotypes et autres clichés dévalorisants, le continent semble vivre un tournant de son histoire. Il a démontré lors du sommet mondial sur le climat, tenu à Copenhague (Danemark) en décembre 2009, qu'on doit désormais compter avec lui pour toutes les grandes questions qui concernent l'avenir du monde.

Une nouvelle ère d'espérance se dessine aussi sur le plan économique après la crise mondiale qui a ébranlé les paradigmes du capitalisme de marché. Les économies fragmentées des Etats se fédèrent autour d'entités plus fortes pour faire face aux grands pôles d'un monde de plus en plus multipolaire. Un rapport de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, indique que "la croissance du produit intérieur brut du continent pourrait atteindre 4,3% en 2010". Ce qui constitue une embellie prometteuse après la morosité de l'économie mondiale des trois dernières années.

Les relations avec le monde extérieur reposent désormais sur des partenariats diversifiés et décomplexés, suivant des principes d'égalité et de respect mutuel. Les échanges sud-sud se développent. A cet égard, le premier sommet Union Africaine (UA) - Ligue Arabe, prévu dans le courant de l'année, sera riche d'enseignements.

Dans les plus hautes sphères de décision, dans les milieux intellectuels et au sein des sociétés civiles, on réfléchit à la mise en œuvre de stratégies plus adaptées à nos réalités. Les nouveaux plans de développement font la part belle à la sécurité pour garantir des conditions propices à la relance économique et au bien-être des populations. Car, assurément, les enjeux sécuritaires constituent aujourd'hui, l'un des défis majeurs des pays africains. Comme l'a si bien souligné le président de la Commission de l'UA, en marge de la 16ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UA à Syrte, en Libye : "le défi de la paix et de la sécurité devrait figurer au cœur de ces commémorations". M. Jean Ping, a aussi invité les pays africains " ...à examiner tant leurs réussites que leurs défaillances, en vue de tirer des leçons sur la meilleure façon d'œuvrer à la réalisation des objectifs de liberté et de bien-être " et d'ajouter que ces enseignements seront utiles pour le continent dans son ensemble, au moment où il s'emploie à traduire dans la réalité les objectifs stratégiques que l'UA s'est fixés notamment en matière de paix, de bonne gouvernance, de démocratie, de droits de l'homme, de développement et d'intégration".

C'est dans cette optique qu'il faudrait situer l'ouverture en Mauritanie d'un dialogue avec un certain courant radical, sous l'égide de nos ulémas ; une opportunité qui offre à tous les fils de la Nation une chance de participer à l'œuvre d'édification nationale. Une politique de main tendue, renforcée par de nouvelles dispositions sécuritaires...





Le tournoi multidisciplinaire du BCS se termine en apothéose



Le tournoi multidisciplinaire du BCS se termine en apothéose
 A l'issue de quatre mois de compétitions, les rideaux sont tombés, le 15 février 2010, sur le tournoi multidisciplinaire du Bataillon de Commandement et des Services, 2ème

du nom.
 La remise des trophées a eu lieu le 17 février à la place d'arme du BCS, en présence du Chef d'Etat-major National adjoint et des chefs de bureaux et directeurs de l'EMN. Le CEMNA a vivement félicité les vainqueurs et encouragé les vaincus à fournir plus d'efforts aux prochaines éditions. Cette cérémonie a été clôturée par un pot.
 L'esprit sportif de discipline et de bonne camaraderie qui ont caractérisé le déroulement de l'ensemble des épreuves est à noter. Les équipes lauréates :
 L'escadron d'intervention a remporté le tournoi de football en disposant de la CQG par la marque étriquée de 1 but à

0. Le Troisième Bureau a enlevé celui du Volley-ball au détriment du BCS. Quant à la DCRP, elle s'est distinguée en pétanque, en ravissant la coupe à la DIRTRANS (11 points à 8).



Day run 2010 : une édition endeuillée par le décès d'un officier

L'état major National a célébré le 62ème anniversaire du Conseil International du Sport Militaire, en organisant le "Day run" le 18 février 2010 dans toutes les garnisons militaires. Au niveau de Nouakchott, le Service des Sports de l'EMN a organisé un cross- contry de 6 Km dont le coup d'envoi a été donné par le Chef d'Etat-major National adjoint en présence de différents chefs des formations militaires de la garnison. Cette troisième édition a malheureusement été endeuillée par le décès du Capitaine



Mohamed Ould Bouh, de la Garde Nationale. Il participait à cet événement qui réunit chaque année les athlètes des Forces

armées ainsi que des civils. Il est tombé à quelques centaines de mètres de l'arrivée et malgré la promptitude des secouristes, il n'a pas pu être réanimé.
 Une minute de silence a été observée lors de la remise des prix aux vainqueurs. Le gendarme de 2ème échelon Sidi Mohamed Ould Mohamed a remporté la médaille d'or de la catégorie générale pour la deuxième année consécutive. Dans la catégorie des officiers supérieurs, la première place est revenue au....

ELIMINATOIRES CAN 2012 : La Mauritanie connaît ses adversaires

Le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) édition 2012 a eu lieu le 20 février 2010 à Malabo, en Guinée Equatoriale. 44 équipes ont été réparties en onze groupes de 4.
 Les Mourabitounes se retrouvent dans le groupe F où ils devront

battre le fer face aux Etalons du Burkina Faso, les Scorpions Gambiens et l'équipe nationale de Namibie.
 La première rencontre mettra aux prises dès début septembre, entre le 3 et le 5, le onze national à son homologue Burkinabé à Nouakchott. Le premier de

chaque poule sera qualifié à la phase finale qui sera co-organisée par la Guinée Equatoriale et le Gabon, qui sont de ce fait directement qualifiés. Les 3 meilleurs deuxièmes entre les 11 onze groupes compléteront le nombre de qualifiés à 16.



respectant les responsabilités qui lui sont dévolues. On ne donne pas d'observations à un chef devant ses subordonnés ou traiter avec ces derniers à son insu. Si, en cas de force majeure, cela arrive, en informer sans délai le chef intéressé.

Le chef doit se limiter à sa zone de responsabilité. Il doit coopérer avec son voisin mais pas "piétiner" dans ses "plates-bandes". Autant que possible : fixer le but, laisser la liberté des moyens. Le travailleur n'est pas une machine. Il recherche, avant tout, la joie de l'initiative. On doit donc donner toute l'initiative compatible à la situation. **Ne pas exiger, tant que ce n'est pas absolument indispensable**, que les choses soient faites à votre façon, selon vos procédés personnels. Indiquer plutôt ce qu'il faut produire et... faire confiance.

Faire désirer par l'exécutant ce qu'on veut lui voir accomplir. Personne ne fait ce qu'il est contraint de faire de son gré par contre on se donne sans mesure aux tâches qu'on a personnellement le désir de mener à bien. Pour faire désirer au subordonné l'exécution de son travail, on doit, dans la mesure du possible, lui en montrer la nécessité et l'importance, lui expliquer le pourquoi, solliciter son avis, rendre sympathique l'atmosphère, laisser quelques initiatives, faire de l'exécutant un vrai "collaborateur", développer le "sens de l'équipe"...

Etre absolument équitable. Il va de soit qu'on doit tenir la balance strictement égale entre tous. Ne jamais avantager qui que ce soit en échange d'un profit quelconque. Rendre à chacun ce qui lui est dû. Ne pas se parer des mérites de ses subordonnés ou admettre pour soi les compliments qu'un autre a mérités.

Eviter de compromettre l'avancement d'un subordonné de

peur de le perdre. Aider ceux qui en sont dignes à monter en grade même si cela prive, de temps à autre, son équipe de son meilleur élément. Ne pas écraser des carrières par égoïsme, par orgueil, par peur de voir diminuer la distance entre son ancien subordonné et soi. **Aimer à faire grandir.**

Inspirer confiance. Connaître son métier, continuer sans cesse de



l'apprendre et éviter de se tromper mais le cas échéant, reconnaître franchement qu'on s'est trompé. On ne demande pas de conducteurs infaillibles, mais justes. Tenir toujours parole. Ne pas menacer de sanctions qu'on n'appliquera pas ou faire des promesses de récompenses qu'on n'est pas en mesure de satisfaire. Ne pas prétendre constamment que tout travail donné est d'extrême urgence et doit avoir priorité sur tout le reste. Faire vraiment "équipe" avec ses subordonnés, les couvrir en endossant la responsabilité de leurs erreurs.

Contrôler l'exécution. " Faire confiance " ne signifie pas " fermer les

yeux " ou se " désintéresser ". Le chef doit contrôler pour s'assurer que ses ordres sont compris et qu'on ne s'engage pas sur une fausse piste ; que chacun fait consciencieusement ce qu'il doit. Mais tout est dans la manière de contrôler. Il y a un contrôle tatillon, soupçonneux, hostile, qui tue la confiance et un contrôle large, sympathique, qui ne blesse pas et qui montre cependant à tous que le chef entend bien être le maître.

Ne jamais laisser passer un manquement. On ne punit par plaisir ou par sadisme. Il s'agit de montrer qu'on n'est ni aveugle, ni un imbécile, ni un poltron. Vos subordonnés sont à l'image de la société. Parmi eux, il y a les honnêtes et... les autres. Le chef peut bien être généreux, mais il ne doit pas se faire prendre " pour une poire " et ne doit donc rien laisser passer de répréhensible. Il fera sentir à ses subordonnés qu'il est là, qu'il voit tout, qu'il entend tout et qu'on ne peut le tromper. " Ne rien laisser passer " ne veut pas dire : punir dès la première observation. Il est bon, au contraire, de laisser à chacun " sa seconde chance ", mais il faut manifester, par une petite "observation individuelle " qu'on

entend bien que la faute ne se renouvellera pas.

Savoir encourager. Ne pas être seulement celui qui remarque quand ça va mal. Etre aussi celui qui dit quand ça va bien. Féliciter ceux qui le méritent. Manifester par un sourire, un mot, une poignée de main, qu'on a vu l'effort et qu'on est content. De temps à autre, récompenser d'une manière plus... concrète.

En tout état de cause, il faut être le premier à obéir à ses propres ordres. Exiger de soi-même ce qu'on exige des autres.
Repos.

□ **Cne à la retraite
Siguino Traoré**



DES REGLES POUR UN BON COMMANDEMENT

stratégique "défense nationale".

Quel que soit l'intérêt ou l'issue de ces propositions, il est certain qu'elles révèlent la pertinence du débat stratégique engagé à propos des aspects de la défense susceptibles d'être touchés par la privatisation.

Le sujet donne en effet matière à réfléchir en suscitant des interrogations quant à la portée des bouleversements prévisibles : jusqu'où ira-t-on dans la privatisation des armées et des systèmes de défense et de sécurité? Ou bien s'agit-il tout simplement de la consécration d'une règle militaire fort classique et bien connue, mais transposée aujourd'hui à une échelle globalisée : sachant que la logistique détermine les plans d'opérations, l'économie ne devrait-elle pas définir les grandes lignes de l'orientation générale des politiques de défense et de sécurité ainsi que les concepts stratégiques qui en découlent? Dans un cas comme dans l'autre, quelle est la part du renouveau dans la pensée stratégique? De toute évidence, nul n'est capable aujourd'hui d'apporter des réponses définitives et tranchées à ces questions, la perception du phénomène étant récente et les analyses suffisamment étayées encore rares. C'est dire qu'à propos du rapport privatisation/défense, le débat ne fait que commencer. Essayons en Mauritanie d'y contribuer, ou du moins de nous tenir informés de son évolution.

i-Défense et sécurité nationale/ Le Livre Blanc, ODILE JACOB/ LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, juin 2008, p28.

ii-Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre française.

iii-Général d'armée Bruno Cuche, Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, cité par défense nationale et sécurité collective, n° 721, juillet 2009, p 109.

iv-Les sociétés militaires privées : entre liberté et régulation, Frank BOULOT, défense nationale et sécurité collective, juillet 2009, pp 109-118

Le commandement est un art, un état d'esprit, une manière de vivre. Il n'est pas donné à tout le monde d'être chef. Les diplômes ne suffisent point pour pouvoir diriger, en toute circonstance, prendre la bonne décision et au bon moment.

Après 25 années de bons et loyaux services passées sous le drapeau, le Capitaine à la retraite Siguino Traoré continue à nous écrire. Histoire de maintenir le cordon ombilical intact.

Aujourd'hui, il nous envoie une sorte de recueils de quelques règles de commandement qu'il a su assembler au contact d'illustres chefs qu'il a eu la chance de côtoyer tout au long de sa carrière. Des conseils qu'il souhaite à son tour transmettre aux plus jeunes.

Ces règles simples et pratiques à la fois - vous les verrez - sont assez riches d'enseignements et présentent l'avantage de s'appliquer à tous les niveaux de commandement.

Avant de donner un ordre :

Il faut d'abord savoir exactement ce que l'on veut obtenir.

Avoir une notion très claire du but à atteindre, des moyens matériels et humains dont on dispose et les conditions dans lesquelles on se trouve ; voir en imagination tous les détails de l'opération à exécuter ; délibérer en soi-même et prendre une décision bien nette qui ne peut pas être contestée.

Il faut s'exprimer clairement. Toute situation de commandement met en face deux acteurs : le donneur de l'ordre et l'exécutant. Le premier doit être sûr que le second comprend ce qu'on attend de lui. Il doit donc se mettre à sa place, ne pas oublier qu'il a accès à des informations que l'autre ignore et employer de ce fait un langage clair et compréhensible, bref, à sa portée.

Le bon chef doit enrichir son vocabulaire, par la lecture par exemple, se mettre en permanence à jour et apprendre à rédiger et à s'exprimer clairement car il doit parler sans hésitation. Une voix claire et une prononciation nette sont deux éléments de l'ascendant. Regarder dans les yeux ceux qu'on commande, sans crier.

Savoir adapter le ton à chaque situation. Essayer de comprendre chaque individu. On ne commande pas une femme comme un homme, un vieux comme un jeune, etc. Tenir compte des

événements ou des incidents d'actualité qui préoccupent les esprits. Ne jamais rester étranger aux sentiments qui agitent le groupe qu'on commande.

Le chef ne peut pas imaginer qu'il pourrait ne pas être obéi

Un chef ne s'excuse pas de commander, ne mendie pas les bonnes grâces des subordonnés, en critiquant ses supérieurs par exemple, dit avec fermeté et autorité ce qu'il doit dire et mettre dans l'esprit qu'il a le devoir d'être obéi et... qu'il le sera.

Mais il doit **individualiser les ordres**. Ne pas donner de commandement impersonnel " à la cantonade ". L'exécutant doit savoir que c'est bien lui qui est désigné pour la mission en question.

Mais attention à ne pas toujours désigner les mêmes " qui se fassent tuer ". Organiser dans le cas de tâches pénibles un contrôle nominatif pour assurer le roulement.

La filière hiérarchique doit être toujours respectée. Il est vrai qu'il est parfois plus facile et plus rapide de faire le travail de dix que de mettre dix hommes au travail. Seulement, avec ce système, on ne forme pas de vrais collaborateurs et on handicape l'avenir. C'est pourquoi il est important de bien préciser les fonctions de chacun et valoriser à sa position hiérarchique en





De la privatisation de l'outil de défense, de quoi alimenter le débat stratégique

Colonel El Boukhary Ould Ahmedou

Le contexte de la mondialisation oblige : on observe aujourd'hui l'expression de soucis de défense commune et globale au travers de politiques et stratégies militaires qui débordent les champs traditionnels, strictement publics, nationaux et militaires. La multiplication et la diversité des défis et des formes de menaces, incitent en effet à la prise en compte de nombreux acteurs externes (publics ou privés, régionaux, transnationaux, internationaux ou autres) qui entrent en jeu suivant la situation considérée. Dans le cadre de cette nouvelle vision d'une politique de défense et de sécurité, multidimensionnelle, dépendante de l'extérieur et atypique, on assiste à l'émergence de tendances économiques ayant des conséquences militaires importantes sur le plan conceptuel. L'un de leurs caractères saillants concerne le désengagement de l'Etat de certains domaines essentiels de la défense, désengagement se traduisant par la libéralisation des industries militaires et des services, et par une floraison de sociétés militaires privées aptes à faire jeu égal avec les unités et organes des armées. Voilà qui devrait pousser analystes et stratèges militaires à réfléchir.

L'orientation militaire se caractérise, sur le plan économique, par l'émergence d'une logique commerciale " fédératrice " basée sur le désengagement des pouvoirs publics et sur le regroupement des opérateurs de l'industrie de défense. La mainmise de l'Etat sur le secteur des industries de défense est de plus en plus flexible du fait de la mondialisation des marchés de l'armement et leur ouverture à une concurrence sans précédent. Des domaines, jadis considérés " sensibles ", comme ceux de l'aéronautique, de l'espace ou des technologies innovantes de façon générale, constituent aujourd'hui des champs privilégiés de ce marketing. La loi du marché étant la règle, ils font l'objet d'une compétition sévère qui n'empêche pourtant pas le développement de stratégies d'union plus ou moins fortes entre opérateurs. Aussi paradoxales qu'elles soient, ces stratégies

revêtent des formes variables. Elles peuvent aller de simples alliances tactiques conjoncturelles, en passant par des regroupements en cartels de multinationales, vers des stratégies de fusion totale donnant lieu à de véritables intégrations. Le groupe européen EADS, l'un des opérateurs mondiaux géants les plus efficaces dans les industries de défense et de sécurité, en fournit une belle illustration.

En plus des industries de l'armement, les services connaissent, eux aussi, un désengagement de l'Etat de plus en plus prononcé. Ainsi, beaucoup de structures militaires, traditionnellement dédiées au soutien des forces, sont de plus en plus remplacées par des fournisseurs de service extérieurs à l'institution ; c'est l'essence même du principe de sous-traitance et des concepts d'externalisation qui en découlent tels qu'ils sont développés et mis en œuvre au sein des armées françaises. Nombreux sont les autres pays qui l'adoptent, chacun à sa manière, y compris dans la sous région où les forces armées sénégalaises, par exemple, semblent vouloir en tirer le meilleur profit. Ce principe accorde une place prépondérante aux entreprises privées, tant en ce qui concerne les domaines de la logistique (restauration, transport, maintenance, expertise, exploration des marchés...) que ceux de la formation et même du renseignement (comme l'information géographique et, en général, tout ce qui touche aux nouvelles technologies de l'information et de la communication). Les soucis budgétaires sont naturellement à l'origine de ce concept de sous-traitance qui semble être moins coûteux pour l'Etat. En se désengageant de ces domaines d'activité, les pouvoirs publics espèrent en effet réaliser des économies substantielles. De surcroît, quels que soient les résultats financiers, escomptés ou obtenus, ce type d'engagement d'acteurs civils au bénéfice de l'armée, suscite peu de controverses sur le plan moral tant qu'il reste limité aux domaines du soutien des forces (intendance et logistique).

En revanche, sur un plan strictement opérationnel, des aspects éthiques sensibles sont mis en évidence avec la multiplication de sociétés militaires privées conduites à mener des opérations de combat ou directement impliquées dans des actions à caractère létal. Faisant leur apparition pour la première fois dans la guerre du Viêt-Nam comme structures légales efficaces, les sociétés militaires privées se sont ensuite développées de façon significative, comme forces militaires auxiliaires, dans la stratégie américaine mise en œuvre par le Pentagone sous l'administration Bush pour sécuriser l'Iraq. Malgré les critiques et les protestations soulevées par les actes de violence de certaines de ces sociétés, notamment à Bagdad par Blackwater, ces opérateurs militaires privés semblent avoir de beaux jours devant eux même s'ils restent sujets à une controverse qui paraît assez justifiée. De grandes puissances militaires, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, Israël, la Russie... y accordent suffisamment d'intérêt pour les intégrer dans leurs doctrines militaires. D'autres, traditionnellement plus réservées pour des raisons morales, comme la France, s'y intéressent manifestement aujourd'hui. En effet, Le Livre blanc sur la défense et la sécurité de 2008, qui est un document officiel du gouvernement français, conclut à propos du développement de ces sociétés que leur " évolution " va à l'encontre du principe de " légitimité du monopole étatique de la force armée ". Toutefois, aujourd'hui, des voix militaires autorisées, comme celle du CEMAT², d'analystes et stratèges français, adoptent un ton différent. Elles stipulent la prise en compte du " phénomène inéluctable de privatisation partielle de la guerre"³, et leurs propositions se font de plus en plus claires en vue d'intégrer les sociétés militaires privées dans les doctrines et les concepts stratégiques français. Dans ce sens, pas moins de sept " pistes " à explorer ont été avancées récemment par la prestigieuse revue d'étude et d'analyse



Votre dossier médical sera informatisé. Votre médecin personnel sera alerté sans délai en cas de souci de santé. Les personnes fragiles seront sous surveillance médicale... à distance, ce qui ne nécessite plus de disponibilité permanente d'un médecin.

Votre casier judiciaire sera constamment à la disposition de la police. Plus moyen de vous faufiler entre les mailles du filet, etc. Les bandits de grand chemin seront traqués jusqu'à leurs derniers retranchements. Mais, comme tout progrès a son revers de la médaille et surtout ses détracteurs invétérés, les griefs contre ce modèle futuriste ne manquent pas.

Beaucoup de critiques mettent l'accent sur les possibilités d'intrusion dans la sphère privée que les nouvelles méthodes de surveillance peuvent occasionner et avec, les dérapages qui en découlent.

Le dossier médical automatisé permettra au médecin de surveiller à distance l'état de santé de ses malades.

Les va-et-vient de tous les citoyens pourront être contrôlés à tout moment.

Mais la principale crainte réside dans la possibilité de manipulations des caractéristiques de la puce électronique par des individus malintentionnés. Beaucoup se demandent s'il ne serait pas possible de "s'accaparer" des âmes des citoyens. Imaginez que des gens malveillants parviennent à pirater les données de votre carte d'identité et à influencer votre pensée et vos décisions. La puce envoie des informations, mais il est aussi probable qu'elle puisse en recevoir. Ce qui veut dire qu'avec la puce sous votre peau, vous pourrez être à la merci d'un spéculateur ou d'un politicien véreux. On pourra jouer sur votre humeur, vous rendre frustré, déprimé, suicidaire, euphorique ou dangereux. On pourra vous amener à consommer ce que vous ne voulez pas, participer à une émeute...

Toutefois, le jour où les puces électroniques nous gouverneront n'est pas encore arrivé. En attendant, gardez bien vos porte-monnaie des voleurs...

☐ Cne Thiady Mangassouba

Sources Internet :
Wikipédia
Nouvelordremondial.cc

PRIX NOBEL 2009

Médecine : attribué à l'Australo-américaine Elizabeth Blackburn et aux Américains Carol Greider et Jack Szostak pour leurs travaux sur l'enzyme télomérase qui protège les cellules du vieillissement

Physique : attribué à l'américain Charles K. Kao pour ses travaux pionniers sur la transmission de la lumière dans les fibres optiques et à ses compatriotes George E. Smith et Willard S. Boyle pour l'invention du premier capteur CCD en 1969 (capteur qui équipe tous les appareils photo numériques)

Chimie : attribué aux américains Venkatraman Ramakrishnan et Thomas Steitz ainsi qu'à l'Israélienne Ada Yonath pour leurs travaux sur la fonction des ribosomes, composant essentiel du mécanisme de traduction du code génétique.

En attribuant le 100^{ème} prix Nobel de Médecine au trio de chercheurs américains travaillant sur le vieillissement, le comité Nobel justifie son choix en expliquant que les travaux de Carol Greider, Elizabeth Blackburn et Jack Szostak ont résolu un problème scientifique majeur en montrant comment les télomères et l'enzyme télomérase "protègent les chromosomes du vieillissement". Les télomères sont des structures d'ADN situées à l'extrémité des chromosomes. Ils contrôlent le début du vieillissement des cellules et le maintien de la stabilité du patrimoine génétique, le génome.

Une séquence d'ADN unique dans les télomères protège les chromosomes de l'usure. La télomérase "enzyme d'immortalité", qui rallonge les télomères est l'enzyme qui fabrique l'ADN de télomère.

Sans l'action des télomérases qui remettent la partie perdue à chaque division cellulaire, au bout d'une quarantaine de divisions, le chromosome perdrait les informations de ses derniers gènes et la cellule deviendrait non viable et mourrait (apoptose).

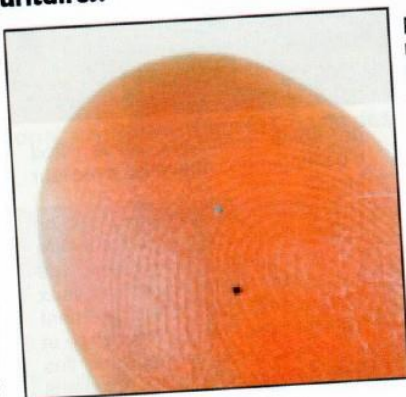
Objet de recherche dans la lutte contre le vieillissement, la télomérase est aussi un des facteurs qui contribuent à la prolifération et à l'immortalisation des cellules cancéreuses. L'augmentation de l'activité de la télomérase est l'une des 3 plus importantes phases du cancer. Le développement de molécules dirigées contre la télomérase offre ainsi une perspective de traitement des cancers. On pense donc que l'on pourrait traiter le cancer en éliminant la télomérase, et plusieurs études dans ce sens sont en cours. Certaines visent notamment à évaluer des vaccins conçus de façon à cibler les cellules ayant une activité télomérique élevée.



La puce électronique et la carte biométrique

D'aucuns pensent que la puce électronique, née de la nanotechnologie, constituer une nouvelle étape du processus de développement technologique de l'humanité. Déjà présente dans la vie de tous les jours, la puce électronique jouit d'un intérêt croissant, tant ses applications sont nombreuses et profitables notamment, sur les plans médicaux et sécuritaires.

Dans le domaine commercial, la puce électronique est déjà en train de détrôner le code-barres. La RFID (radio frequency identification device) est une technique d'identification à distance. Elle permet la communication, sans contact, des données d'une puce à un lecteur. De la taille d'un grain de riz voire plus fine encore, la puce a une capacité de stockage qui peut s'élever jusqu'à 512 bits de mémoire, soit 64 fois les données contenues dans un code-barres. Elle fonctionne sans piles et ne nécessite pas de lecteur optique. Elle peut être intégrée dans un emballage, sur un conteneur, dans un vêtement, voir contenue dans un objet (un verre de parfum par exemple). Ainsi, beaucoup de produits de consommation aujourd'hui contiennent ces "étiquettes intelligentes" quasi invisibles. En Europe, des bars ont expérimenté avec succès une technique qui consiste à "puccer" les clients qui ont un compte. Le compte est débité automatiquement en fonction de la consommation de son propriétaire. La puce électronique sert aussi dans la surveillance des animaux. Elle peut être placée sur un collier que porte l'animal ou carrément sous la peau de celui-ci. Cela permet de pouvoir situer l'animal à tout moment ; un moyen efficace de



lutter contre le vol de bétail.

Mais les applications humaines des puces électroniques apparaissent de plus en plus.

Depuis les douloureux événements du 11 septembre 2001, tous les grands Etats, obsédés par le terrorisme, se sont orientés vers la mise en place de cartes d'identité biométriques censées permettre un contrôle infaillible des activités de tout individu, à tout moment et où qu'il se trouve. Les puces invisibles à l'œil nu et au scanner sont capables de présenter une carte d'identité biométrique qui regroupe toutes les informations au sujet d'une personne : médicale, bancaire, sociale, casier de police, etc. La puce reliée, à un super ordinateur, sera capable d'envoyer des informations biologiques de son

porteur (température du corps, rythme cardiaque, activité neurologique et autres). Elle peut être implantée sous la peau, dans le bras, ou sur le front.

Aux USA, la loi du "Real ID act" prévoit la mise en pratique de la carte d'identité nationale biométrique en 2011. Cette loi stipule la fusion du permis de conduire, du numéro de sécurité social et de la carte d'identité en une "Carte d'identité nationale" biométrique pour chaque citoyen Américain. Il y a fort à parier que dans le sillage des USA, beaucoup de pays leur emboîteront le pas pour faire face aux défis sécuritaires, le terrorisme en particulier.

On peut imaginer que dans le futur n'importe quelle personne sans "la carte" ne pourra monter à bord d'un avion ou d'un train, ni ouvrir un compte en banque ni même entrer dans un bâtiment administratif.

Cela pourrait aussi signifier la fin du système économique monétaire que l'on connaît aujourd'hui. Nous vivons dans une ère informatique, où l'argent est voué à disparaître totalement : plus besoin de porte-monnaie, plus de carte de crédit, plus de chèque. Pour acheter ou vendre il faudra utiliser la puce. Plus peur de se faire voler son argent devenu virtuel.



développées séparément et sont contenues dans des traités différents. En particulier, le droit relatif aux droits de l'homme, contrairement au DIH, s'applique en temps de paix et nombre de ses dispositions peuvent être suspendues lors d'un conflit armé.

3 - Les domaines d'intervention du droit international humanitaire Le DIH couvre deux domaines :

- La protection des personnes qui ne participent pas, ou plus, aux combats ;
- Les restrictions aux moyens de guerre, principalement les armes, et aux méthodes de guerre, comme certaines tactiques militaires.

a - Définition de la "protection" Le DIH protège les personnes qui ne participent pas aux combats, comme les civils et le personnel médical ou religieux. Il protège également ceux qui ont cessé d'y prendre part, comme les combattants blessés ou malades, les naufragés, ainsi que les prisonniers de guerre.

Ces personnes ont droit au respect de leur vie et de leur intégrité physique et morale, et elles bénéficient de garanties judiciaires. Elles doivent, en toutes circonstances, être protégées et traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable.

Plus particulièrement, il est interdit de tuer ou de blesser un adversaire qui se rend ou est hors de combat.

Les blessés et les malades doivent être recueillis et soignés par la partie qui les a en son pouvoir. Le personnel et le matériel médical, les hôpitaux et les ambulances doivent être protégés.

Des règles détaillées régissent également les conditions de détention des prisonniers de guerre et le traitement à accorder aux civils qui se trouvent sous l'autorité de la partie adverse, ce qui inclut notamment leur entretien, l'octroi



de soins médicaux et le droit d'échanger des nouvelles avec leur famille.

Le DIH prévoit par ailleurs certains signes distinctifs qui peuvent être employés pour identifier les personnes, les biens et les lieux protégés. Il s'agit principalement des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, ainsi que des signes distinctifs propres aux biens culturels et à la protection civile.

B - Quelles sont les restrictions aux armes et tactiques de guerre ?

Le DIH interdit entre autres les moyens et les méthodes militaires qui :

- ne font pas la distinction entre les combattants et les civils, de façon à épargner la population civile, les personnes civiles et les biens de caractère civil ;
- causent des maux superflus ;
- provoquent des dommages graves et durables à l'environnement.

Par conséquent, le DIH a interdit l'emploi de nombreuses armes, dont les balles explosives, les armes biologiques et chimiques, les armes à laser aveuglantes et les mines antipersonnel.

4 - Les difficultés d'application du DIH Les exemples de violations du DIH sont malheureusement innombrables.

De plus en plus, les victimes de la guerre sont des civils.

Toutefois, il est des cas importants

où le DIH a permis de changer les choses, soit en protégeant les civils, les prisonniers de guerre, les malades et les blessés, ainsi qu'en limitant l'emploi d'armes inhumaines.

Dans la mesure où le DIH s'applique dans des périodes de violence extrême, son respect posera toujours de graves difficultés.

Néanmoins, il est plus important que jamais de veiller à sa mise en oeuvre effective.

5 - La problématique de la mise en oeuvre du droit

international humanitaire Des mesures doivent être prises pour assurer le respect du DIH. Les Etats ont l'obligation d'enseigner les règles de ce droit à leurs forces armées et au grand public. Ils doivent prévenir et, le cas échéant, réprimer toutes les violations dont ce droit peut faire l'objet.

Pour ce faire, les Etats doivent notamment promulguer des lois qui punissent les violations les plus graves des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, considérées comme crimes de guerre. Une loi assurant la protection des emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait aussi être adoptée.

Des mesures ont également été prises sur le plan international. Deux tribunaux ont été créés pour punir les actes commis dans les conflits récents de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Une cour pénale internationale, notamment chargée de réprimer les crimes de guerre, a été créée par le Statut de Rome adopté en 1998.

Que ce soit dans le cadre de gouvernements ou d'organisations, ou en tant qu'individus, nous pouvons tous apporter une contribution importante à l'application du DIH.

C.I.C.R.





Le droit des conflits armés ou droit international humanitaire Définition

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. Le DIH est également appelé "droit de la guerre" ou "droit des conflits armés".

Le DIH fait partie du droit international qui régit les relations entre Etats. Ce dernier est formé d'accords conclus entre Etats, appelés traités ou conventions, de la coutume internationale, constituée par la pratique des Etats reconnue par eux comme étant obligatoire, ainsi que des principes généraux du droit.

Le DIH s'applique dans les situations de conflit armé. Il ne détermine pas si un Etat a ou non le droit de recourir à la force. Cette question est régie par une partie importante mais distincte du droit international, contenue dans la Charte des Nations Unies.

1- Les Sources du droit international humanitaire Les origines du DIH remontent aux règles énoncées par les civilisations anciennes et les religions. La guerre a toujours connu certaines lois et coutumes.

La codification du DIH au niveau universel a commencé au XIXe siècle. Depuis, les Etats ont accepté un ensemble de règles fondées sur l'expérience amère de la guerre moderne et représentant un équilibre minutieux entre les préoccupations humanitaires et les exigences militaires des Etats.

A mesure que la communauté internationale s'est élargie, un nombre croissant d'Etats ont contribué à son développement. Le DIH peut aujourd'hui être considéré comme un droit véritablement universel.

2 - Les fondements du droit international humanitaire

Le DIH se trouve essentiellement dans les quatre Conventions de Genève de 1949. La quasi-totalité des Etats est aujourd'hui liée par celles-ci. Les Conventions de 1949 ont été complétées par deux traités : les deux Protocoles additionnels de 1977 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.

D'autres textes interdisent l'emploi de certaines armes et tactiques militaires ou protègent certaines catégories de personnes ou de biens. Il s'agit notamment de :



- La Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles;

- La Convention de 1972 sur les armes biologiques;

- La Convention de 1980 sur certaines armes classiques et ses cinq Protocoles;

- La Convention de 1993 sur les armes chimiques;

- La Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel;

- Le Protocole facultatif de 2000 se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

De nombreuses règles de DIH sont désormais considérées comme appartenant au droit coutumier, c'est-à-dire

comme règles générales s'appliquant à tous les Etats.

3 - Les champs d'application du droit international humanitaire Le DIH s'applique uniquement aux conflits armés et ne couvre pas les situations de tensions internes ou de troubles intérieurs, comme les actes de violence isolés. Il s'applique seulement lorsqu'un conflit a éclaté, et de la même manière pour toutes les parties, quelle que soit celle qui a déclenché les hostilités.

Les dispositions du DIH sont distinctes selon qu'il s'agit d'un conflit armé international ou d'un conflit armé non international. Les conflits armés internationaux sont ceux qui opposent au moins deux Etats. Ces conflits sont régis par un vaste éventail de règles, dont celles inscrites dans les Conventions de Genève et le Protocole additionnel II.

Les conflits armés non internationaux opposent, sur le territoire d'un seul Etat, des forces armées régulières à des groupes armés dissidents, ou des groupes armés entre eux. Un ensemble plus limité de règles sont applicables à ce type de conflit. Celles-ci sont définies dans l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et dans le Protocole additionnel II.

Il importe de distinguer le DIH et le droit relatif aux droits de l'homme. Certaines de leurs règles sont similaires, ces deux branches de droit international se

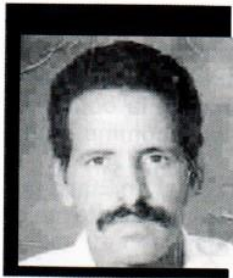




Nécrologie

Parrain de la 27ème Promotion des EOA

Souvenir d'un grand serviteur de la Nation



Il y a plus de onze ans, le commandant Ahmed Salem Ould Yahya, aux commandes d'un avion militaire aux abords de Néma, nous quittait pour toujours. Ahmed Salem Ould Yahya est né en 1956 aux environs de la ville de Boutillimit. Après ses études dans les mahadras, il rejoint l'école fondamentale puis le secondaire comme tant d'autres avant lui. Il regagne par la suite les rangs de l'armée le 1er août 1977 avec un grand moral et des capacités intellectuelles qui lui faciliteront plus tard l'exécution de ses missions.

En 1979, il obtint un stage à l'école d'aviation en France pour en revenir avec le diplôme d'aviateur. Il était alors Sou-lieutenant. Le commandant Ahmed Salem Ould Yahya a servi, sa vie durant, son peuple et son armée avec dévouement. Sa bravoure à toute épreuve lui vaudra une lettre de félicitation du Chef d'Etat major National en 1989, à la suite d'une mission humanitaire de nuit exécutée dans des conditions climatiques très difficiles. Le commandant avait occupé plusieurs fonctions et beaucoup de responsabilités lui ont été confiées à la Direction de l'Air. C'est le 12 mai 1998, que son avion se crasha au cours d'une mission de commandement. La 27ème promotion des élèves officiers d'active de l'EMIA portera son nom.

Qu'Allah l'accueille dans son saint paradis, inna lillahi we inna ileyhi rajoun.

Adjt Alioun Ould Mohamed Lemine



L'adjutant Alioune Ould Mohamed Lemine s'était incorporé dans les rangs de l'armée nationale le 01-12-1983. Durant toutes ses années de service, il a servi dans beaucoup de formations et unités, dont le Centre National d'Entraînement Commando et la 6ème Région Militaire. Il s'est éteint à l'aube du 18 décembre 2009, laissant derrière lui une veuve éplorée et six enfants.

Nominations :

- Caporal le 01-10-1985
- Sergent le 01-04-1992
- Sergent-chef le 01-04-2000
- Adjutant le 01-07-2006

Sergent retraité Isselmou Ould Siny

Isselmou Ould Siny est né en 1956 dans la moughataa de Bababé au Brakna. Il s'était engagé dans les rangs de l'armée en 1976 mettant ainsi en exergue son amour pour le pays au moment où celui-ci avait cruciallement besoin des tous ses

enfants valides. Il se distingua par son sérieux et son dévouement dans l'exécution des missions qui lui sont confiées, même dans les moments les plus difficiles.

Après avoir servi dans plusieurs formations militaires : la 1ère Région



militaire, le BCS, la 5ème Région Militaire et la 6ème Région Militaire, le défunt fit valoir ses droits à la retraite le 29 avril 2008, il quitta l'armée, auréolé du certificat de bonne conduite, en reconnaissance des services rendus. Il est décédé le 25 décembre 2009 suite à une longue maladie à l'âge de 53 ans. Qu'Allah l'accueille en son saint paradis, Inna lillahi we inna ileyhi rajoun.

Condoléances

AEJ adresse ses douloureuses condoléances à la Garde Nationale suite à la disparition subite du Capitaine Mohamed Ould Bouh, le 18 février 2010, lors de la journée "Day run". AEJ reviendra sur sa vie. Inna lillahi wa inna ileyhi rajioune.



Militaires distingués :

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils donnent entière satisfaction à leur commandement. Il s'agit de ces militaires qui, dans l'ombre, s'acquittent de leurs missions avec patriotisme et désintéressement. Ils méritent d'être cités en exemple.

Sergent chef Mohamed Ould Saleck :



Le Sergent chef Mohamed Ould Saleck s'est engagé le 1er février 1991. Après une brève formation de base, Mohamed Ould Saleck

est affecté au 1er BCP où il sert durant 4 laborieuses années. La 3ème région militaire fut le second point de chute de l'intéressé en 1994. Il servira aussi à l'ENSOA puis au CNEC. Le Sergent chef Mohamed Ould Saleck, aura ainsi couronné sa carrière en exerçant dans plusieurs formations militaires : Commando parachutiste, infanterie, centre d'instruction. Il finit par se spécialiser en informatique et sert actuellement à l'Ecole Nationale d'Etat Major. L'intéressé a forcé l'estime de ses chefs par sa disponibilité et son goût pour les responsabilités

L'adjudant Camara Abdoulaye Samba



L'adjudant Camara Abdoulaye Samba est né en 1963 à Boghé. Après ses études primaires et secondaires, il finit par faire des études spécialisées au collège technique de Nouakchott où il obtiendra un CAP en mécanique automobile. Il s'est engagé dans l'armée le 15/01/1986, après s'être spécialisé pendant trois ans en injection. Technicien confirmé, il sert actuellement à la DIRMAT/ECRM avec un tempérament de travailleur infatigable, disponible et très consciencieux, donnant entière satisfaction à ses chefs. D'un grand rendement, il est connu aussi pour sa compétence et son dévouement au métier de mécanicien. L'intéressé a déjà accompli des missions des plus difficiles avec grand éclat.

Adjudant Chef Khalifa o khattary

L'adjudant-chef Khalifa Ould Khattary a été recruté en 1990. Issu de l'arme des transmissions, l'intéressé s'est spécialisé dans la prise de vue. C'est dans ce cadre, qu'il prend part à plusieurs missions d'accompagnement au niveau national et à l'étranger.

A la création de la Direction de la Communication et des Relations Publiques en 2006, il fait partie du premier noyau de son personnel. Depuis cette date, il officie en qualité de photographe et de réalisateur

au profit de l'équipe de rédaction d'Akhbar Eljeich.
Diplômes
Baccalauréat lettres modernes (arabe)
Certificat Interarmes 02/09/97
Certificat d'aptitude N°1 en audiovisuel 16/04/2002
Brevet technique N°1 01/06/2001
Attestation d'aptitude en infographie
Formation en gestion et conception de site Internet.





Annonce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales. Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes

Contacts :

546 - 61 02 205 - 20 20 305

dcrp@mauritel.mr
bp: 208 tel: 5002255





Le cancer

Un cancer est une maladie caractérisée par une prolifération anormale des cellules d'un tissu initialement normal de l'organisme. Cette transformation cellulaire se traduit notamment par une perte de contrôle du cycle du développement cellulaire et des anomalies de la réparation de l'ADN. Cette première cellule maligne s'étant ensuite divisée, forme la tumeur primaire constituée de cellules clones. Au cours de l'évolution de la maladie, certaines tumeurs primaires peuvent se développer dans d'autres endroits de l'organisme par migration des cellules tumorales issues de cette tumeur primaire: on parle alors de métastase. C'est pourquoi le dépistage du cancer doit être le plus précoce possible. Il y a une confusion à éviter : un cancer du sein avec des métastases au niveau du cerveau ne donne pas un cancer du cerveau ; c'est toujours le cancer du sein initial, mais qui s'est développé ailleurs. Il faut continuer à le traiter comme un cancer du sein.

Le cancer est une maladie caractérisée par une prolifération anormale des cellules d'un tissu initialement normal de l'organisme. Cette transformation cellulaire se traduit notamment par une perte de contrôle du cycle du développement cellulaire et des anomalies de la réparation de l'ADN. Cette première cellule maligne s'étant ensuite divisée, forme la tumeur primaire constituée de cellules clones. Au cours de l'évolution de la maladie, certaines tumeurs primaires peuvent se développer dans d'autres endroits de l'organisme par migration des cellules tumorales issues de cette tumeur primaire: on parle alors de métastase. C'est pourquoi le dépistage du cancer doit être le plus précoce possible. Il faut noter qu'un cancer du sein avec des métastases au niveau du cerveau ne donne pas un cancer du cerveau ; c'est toujours le cancer du sein initial, mais qui s'est développé ailleurs. Il faut continuer à le traiter comme un cancer du sein.

Les cancers sont des pathologies génétiques c'est-à-dire qu'ils ont pour origine une modification quantitative et/ou qualitative des gènes. Comme il s'agit d'altérations génétiques somatiques qui ne sont présentes que dans le tissu malade, la plupart des cancers ne sont donc pas eux-mêmes héréditaires. Les cancers familiaux (10% des cancers humains) sont associés à une altération d'un gène. Cette altération est donc présente dans toutes les cellules de l'organisme et peut par conséquent être transmise à la descendance.

Chaque cancer a pour origine l'altération de 10 à 20 gènes (pathologie multigénique). Ces altérations se produisent de manières successives, chacune d'entre elles favorisant la suivante. Cette suite d'altérations se produit généralement sur une très longue durée (5 à 20 ans). Mais elle n'est pas aléatoire. Pour chaque type de cancer, il y a d'une part une spécificité des gènes altérés et d'autre part une chronologie dans le développement des événements.

Environ 15 % des cancers humains peuvent être associés à des agents infectieux : des

virus (exemple : cancer du foie et du col de l'utérus), plus rarement des bactéries (cancer gastrique) ou encore plus rarement des parasites (cancer du foie) qui interviennent à une étape du processus de transformation cellulaire.

Le cancer, s'il n'y a pas de traitement ou si celui-ci n'est pas efficace, va :

"se développer localement, provoquant une compression des organes voisins, voire une destruction des tissus adjacents ;

"se développer de manière régionale, envahissant les ganglions lymphatiques, où logent les cellules du système immunitaire ;

"se propager à distance de la tumeur initiale et former des métastases. L'évolution dépend du type du cancer et de sa prise en charge : certains ne font que très peu de métastases et sont très sensibles aux traitements permettant d'aboutir dans la grande majorité des cas à une rémission* complète et prolongée. D'autres sont encore très difficilement maîtrisables et peuvent entraîner le décès à court terme. Il existe de nombreux facteurs cancérigènes, qui prédisposent donc au cancer. Ces facteurs de risque peuvent être endogènes ou exogènes. Les risques endogènes proviennent de l'organisme. L'apparition de ces cancers a une composante héréditaire (risque génétique). C'est le cas des cancers du sein.

Les risques exogènes sont aussi appelés facteurs "environnementaux" :

Le rôle de la pollution est difficile à évaluer mais les cancérologues accusent notamment les pesticides d'être responsables d'une grande majorité de cancers. En milieu professionnel aussi, des produits cancérigènes (amiante, benzène, iode, etc.) provoquent des cancers par le contact. L'OMS estime à 10% la proportion de cancers liés au travail soit plus de 200.000 décès annuels. Le tabac est un facteur de risques majeur pour les cancers des voies respiratoires, de l'ORL, de la vessie...

L'alimentation joue un rôle dans la survenue de cancers. L'obésité favorise de nombreux cancers. La consommation régulière de

fruits et légumes diminue le risque de nombreux cancers.

L'alcool favorise les cancers de la gorge, de l'œsophage et du foie.

Les radiations, dont celles du soleil, sont cancérigènes. Il est donc important d'utiliser correctement des crèmes solaires lors d'une exposition prolongée au soleil car cela augmente considérablement le risque de cancers de la peau dus aux rayons ultraviolets.

Les virus et les bactéries font partie des facteurs exogènes du cancer. Le cancer du col de l'utérus par exemple peut être provoqué par un virus.

Mais la moitié des origines du cancer demeurent inexpliquées.

La prévention du cancer se base sur :

"l'évitement ou la diminution de l'exposition aux cancérigènes industriels et ceux de l'environnement : principalement, le tabagisme, l'alcool et les graisses animales, le surpoids, l'exposition excessive au soleil, les normes de construction (désamiantage), manutention de produits dangereux dans le cadre professionnel... ;

le rôle protecteur de certains éléments : fibres, vitamines et autres antioxydants (céréales, légumes verts, fruits) ; la pratique du sport.

On peut y ajouter le traitement des lésions précancéreuses, pour éviter les métastases, bien qu'il s'agisse aussi de traitement "curatif".

Principes de traitement

Le traitement doit être effectué uniquement en milieu spécialisé, en règle sur une stratégie définie par une équipe médicale pluridisciplinaire (c'est-à-dire comportant des médecins de plusieurs spécialités : oncologie, radiothérapie, chirurgie, gynécologie, gastro-entérologie, etc.).

Il nécessite :

d'avoir un diagnostic de certitude et de connaître le type de cancer ;

d'évaluer son extension locale, régionale et la présence ou non de métastases ;

"d'évaluer l'état général du patient (âge, fonctions cardiaque et rénale, présence d'autres maladies).





Hommage au colonel Ahmed Ould Minnih



Une page d'histoire a été à tout jamais tournée ce vendredi 16 octobre 1998. L'histoire d'un homme qui, toute sa vie durant, aura consacré son énergie et la fougue de sa jeunesse au service de sa patrie. Le Colonel Ahmed Ould Minnih, l'homme tout court, s'en est

allé à 54 ans. Son décès aura créé une vive émotion parmi tous ceux qui l'ont connu, tant l'homme était pétri de nobles vertus qu'il a puisées de son terroir natal et qui ont façonné son être ; plété et droiture.

Feu Ahmed débuta très jeune l'étude du saint coran qu'il assimila sans tarder avant de prendre le chemin de l'école classique. Riche de sa double culture, il était naturellement prédisposé à endosser les hautes responsabilités qui furent les siennes bien plus tard.

Né en 1944 aux environs de Boutilimit au sein d'une famille traditionnellement conservatrice. Le 1er novembre 1962, à sa majorité, il opte pour le métier des armes. Cette institution correspondait bien à l'idée qu'il se donnait du patriotisme ; servir son pays. Le défunt colonel avait gravi les

échelons militaires sans encombre mais aussi assumé d'importantes fonctions et responsabilités militaires et civiles.



Grades successifs :

- S/LT: 01-07-1966
- LT: 01-07-1968
- CNE: 01-01-1974
- CDT: 01-01-1980
- LT-COL/01-01-1984
- COL : 01-01-1988

Fonctions occupées

- Chef de section à la 1ère CIP en 1963
- Chef de Peloton du 4ème ER et 1er ER en 1964-1965
- Chef de section au CIAN en 1966
- Officier de renseignement à la CQG en 1967
- Attaché militaire à l'ambassade de Mauritanie en Algérie en 1970
- Commandant de CQG en 1973-1974
- Commandant du secteur 7 en 1978-1980
- Commandant de la 4ème Région Militaire, gouverneur du Tagant et membre du Comité du Militaire de Redressement National puis du Comité du Militaire de Salut National

- Commandant du génie militaire en 1980
- Ministre des affaires étrangères et de la coopération en 1981-1987
- Chef d'état major National en 1987-1991
- Ministre de l'intérieur et des postes et télécommunication en 1991-1992
- Ministre de la défense Nationale en 1992-1995
- Ministre, secrétaire général de la présidence en 1995-1998
- Secrétaire général de la présidence en 1998, période durant laquelle il avait rendez-vous avec l'imparable destin suite à un accident de circulation sur le tronçon NKIT- Boutilimit. Il était marié et père de 10 enfants. INNA LILLAHI WE INNA ILEYHI RAJOUN





Témoignages

Louis Frèrejean, témoin de cette opération au cours de laquelle il était chargé de la protection du mur d'enceinte nord-ouest, prit la direction de la Mission Coloniale après la mort de Coppolani. Il écrira plus tard dans ses mémoires le témoignage ci-après :

" M. Coppolani qui causait avec ses commensaux, venait de se lever de table, vêtu de blanc de la tête aux pieds, il alla s'accouder sur le mur d'enceinte, à gauche de la porte d'entrée, devant son logement de la résidence et regardait le Ksar. Il était 9h25 [21h25, NDLR].

La sentinelle, devant la porte qui devait surveiller la palmeraie clairsemée entre sa place et le Ksar, vit s'avancer, comme chaque jour, Abdi-ouid-Embareck, l'affranchi de Bakar et Sidi-ouid-Zein : ces deux hommes apportaient le lait de M. Coppolani.

Le cuisinier de ce dernier faisait, je ne sais pourquoi, sa cuisine hors du mur d'enceinte, dans l'angle de ce mur et du poste de police. Appelé par la sentinelle, ce domestique alla prendre le lait, s'en retourna à sa place et s'allongea de nouveau, car il avait été troublé dans son premier sommeil.

Presque aussitôt, la même sentinelle vit plusieurs Maures armés surgir de la palmeraie entre elle et le Ksar et courir à toute allure vers la porte d'entrée du camp.

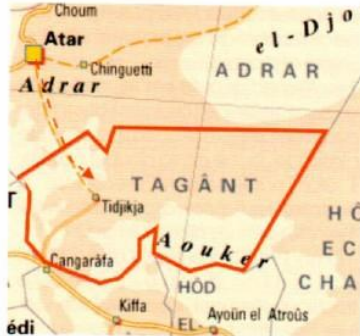
D'autres couraient sur la cuisine de M.Coppolani. Les ayant hélés, sans réponse, la sentinelle fit feu et se replia sur le mur d'enceinte qu'elle escalada.

De l'endroit où il était, appuyé au mur d'enceinte, M.Coppolani appela son boy d'une voix forte : " Diallo, apporte-moi mon revolver ! " Tout de suite, impatient d'avoir son arme, il se dirigeait vers sa résidence. A ce moment, il reçut, à moins de dix pas, des autres assaillants qui sortaient du couloir d'entrée, un coup de feu.

Blessé, M.Coppolani disparut dans sa chambre. Un brouhaha de cris, de coups de fusil, d'appels, s'élevait de tous les côtés, dans le camp. Les Maures s'étaient précipités tout autour de la résidence et, quelques uns, ayant suivi M.Coppolani, tirèrent plusieurs coups de feu dans la pièce où il était. A partir de ce moment, une vive fusillade crépita un peu partout.

Voici ce qui s'était passé. Une partie des assaillants avait franchi d'un bond le mur d'enceinte. Surpris dans leur premier

sommeil par cette invasion de Maures vociférant et tirant en tous sens, les [soldats] du groupe Etiévant qui avaient été si peu brillants dans mon expédition de Bou-Gadoum, se jetèrent en arrière, dans un désordre affolé et reculèrent jusqu'à l'angle nord du camp. Là, le sergent-fourrier Marin les força à faire face et parvint même à les ramener en avant.



L'autre bande s'était ruée sur la porte d'entrée, grande ouverte, au cri d'Allah Akbar ! et s'était engouffrée dans le couloir. Ils déchargeaient en passant quelques coups de feu dans le local occupé par le docteur qui, heureusement pour lui, ne bougea pas. Ils en firent autant de la chambre de M. Colombani. Celui-ci, hardiment, s'était jeté au milieu d'eux pour aller avertir, à sa résidence, le secrétaire général. Les Maures étaient si tassés, les uns contre les autres et la poussée d'arrière en avant était si forte que, non seulement, ils ne purent tirer sur M.Coppolani, porté pour ainsi dire en avant et pressé au milieu d'eux, mais encore, il leur fut impossible de le gratifier du moindre coup de poignard. Sitôt au bout du couloir, il se dégagea vivement à coups de poing, prit ses jambes à son cou et se précipita, au milieu des coups de fusil que lui adressèrent les Maures et de ceux des tirailleurs qui ripostent, vers la case du lieutenant Chéryu légèrement à gauche de la résidence.

C'est à ce moment que M.Coppolani reçut le coup fatal.

Pendant que quelques Maures suivaient ce dernier dans la résidence, le plus grand nombre d'assaillants faisait face aux tirailleurs qui avaient ouvert le feu. Les premiers, ayant fait feu dans la résidence, se jetèrent, en passant

derrière celle-ci sur le flanc de la dune descendant dans le camp, entre la résidence et la tente de l'interprète.

C'était là que je dormais ce soir là, comme d'habitude. Un peu interloqué, réveillé en sursaut par les premiers coups de feu, j'avais d'abord cru à une fausse alerte. Néanmoins j'avais sauté sur mes pieds et écoutais, une seconde, debout, mes armes à la main. Passa Bou-el-Mogdad l'interprète, le fusil en arrêt, gravissant prestement la dune. " C'est une attaque, me dit-il, je vais à mon poste, chez " M. Coppolani ". Presque en même temps des balles ricochaient entre lui et moi, soulevant le sable. Tout cela m'avait semblé très court.

En deux bonds je fus à mon poste. Et comme je marchais en même sens que les assaillants arrivés derrière leurs balles et qui tiraient maintenant tout autour de moi, je fus bien heureux d'être, grâce à mon bazin, pris pour l'un d'eux. Ceci me sauva la vie. Brusquement ils se jetèrent à gauche, prenant à revers les tirailleurs et tuant l'un d'entre eux qui défendait la case du lieutenant Chéryu.

J'avais trouvé mes hommes à leur poste, assez troublés par ces détonations et ces projectiles qui venaient de derrière eux. Mais, du dehors, personne ne leur tirait dessus. J'ignorais du reste ce qui s'était passé ailleurs, dans le camp. J'avais vu les assaillants, je savais que l'on tirait partout et, de ma place actuelle, je voyais à l'autre angle du camp, en contre bas, des algériens diriger des salves sur la palmeraie située au nord-ouest où partaient des coups de feu ennemis.

De mon côté, nous attendions, à genoux derrière la murette élevée devant notre front. J'avais, dès mon arrivée, adressé à M. Coppolani que je ne savais pas blessé, un caporal noir parlant bien français, comme agent de liaison. Je ne le voyais pas revenir, je pensais que l'on n'avait rien à me dire. Et, n'étant pas attaqué pour l'instant au dehors, j'avais renvoyé deux sentinelles dans la palmeraie. Peu après elles crient : " Halte là ! " on leur répond en bambara !

C'est un des soudanais du groupe Etiévant qui a débouché et qui rentre du Ksar aux coups de fusil j'envoie Bel-Bécher-Houari le cueillir et je le charge de le ramener à son officier. Je lui dis de me rapporter des nouvelles. Une minute après il revient et me dit à l'oreille :

" Mon capitaine, le secrétaire général est blessé à mort." (11)

Renvois

1-Le conteur Moulaye Ahmed O Moulaye Zeine
2- des sources affirment que Sidi O Moulaye zeine serait mort à 60 ans et qu'il serait né vers 1845.
3-durant sa vie Sidi a effectué plusieurs séjours d'études auprès d'érudits dont Cheikh Md Vadel O Cheikh Maminna où il apprit les études du coran et du FIQH. Il s'établit plus tard dans la zone de Mheireth, en Adrar. C'est là qu'il érigea une mosquée et fonda une

bibliothèque fournie en ouvrages de référence.
4- sidi O Moulaye zeine était connu sous ce nom pour le distinguer de son oncle paternel.
5- Commandant Louis frère Jean : Mauritanie 1903-1911 Mémoires de randonnées et de guerres au pays des Beldanés P 288

6 - Idem p296
7 - Idem p288
8 - Idem p290
9- idem p288
10- idem p288
11- idem pp 285-286-287





L'opération de Tidjikja

9^{ème} épisode



Le dernier soupir du Cheikh

Sidi avait été atteint par un coup de feu tiré à bout portant par le lieutenant Etievant. Bien que sérieuse, sa blessure ne lui fut pas fatale. Il ne rendit l'âme qu'après que les soldats se soient acharnés sur lui à coup de baïonnettes⁽¹⁾ pour l'achever⁽²⁾. Suite à cet acte ignoble, il tomba en martyr après avoir accompli son vœu le plus ardent : éliminer Coppolani.

L'homme qui venait de tomber sur le champ de bataille dédaignait les choses matérielles, seule l'intéressait la récompense suprême. Erudit au soufisme marqué⁽³⁾, au jugement juste, il savait évaluer les situations avant de prendre une décision. Ce sont peut être ces qualités d'appréciation qui l'ont convaincus de mettre fin à la vie Coppolani et ce, malgré les nombreux

écueils et les tentatives de l'en dissuader.

Sidi n'était pas seulement qu'un guide éclairé et un précheur arborant plume et épée. Déjà, enfant, s'incarnaient en lui, à la fois les qualités d'érudition mais aussi d'humilité. Devenu homme, il ne s'en est allé qu'après avoir légué à la postérité une leçon de sacrifice, d'amour et de bravoure. Durant les combats, les moudjahidines payèrent un lourd tribut ; cinq hommes tombés sur le champ d'honneur, réalisant du coup leur vœu de mourir en martyr. Il s'agit de :

- Sidi O. Moulaye Zeine Junior⁽⁴⁾
 - Ahmed O. Hennoun
 - El Kory O. Choueikh
 - Ahmed O. Lehweirthy El Ghaïlany
 - Ahmed Maouloud O. Meïleh En plus de Ahmed O. Ameira O. Bah exécuté plus tard après une parodie de procès.
- A ce bilan s'ajoute celui de 5 blessés :

Par le Cne Sidi Mohamed HEDEID
Traduction : Cne Lif Mohamed DIADIE

- Saleck O. Dede O. Elbattah
- Hmoud O. Eleya
- Lelle O. Sidi O. Moulaye Zeine
- Jach O. Elbattah
- Sid'Ahmed O. Ameira

Le bilan des pertes ennemies se solda par quatre morts et onze blessés dont lieutenant Etievant, touché à la tête par un coup d'épée⁽⁵⁾ que le Chérif lui avait asséné quelques instants auparavant. N'eut été la mort de Coppolani, ce bilan aurait eu moins d'impact sur les français. Seulement, le décès "prématuré" du Secrétaire Général de la mission Tagant-Adrar a fortement entamé le moral⁽⁶⁾. Une demie heure plus tard, après sa blessure, Coppolani rendit l'âme dans les bras de son ami Arnold après que ce dernier se soit rassuré qu'aucun autre Européen n'avait perdu la vie au cours du combat⁽⁶⁾. Le théâtre d'opération où s'est déroulé ce combat éclair ne dépassait guère un rayon d'une trentaine de mètres. Des tirs nourris atteignaient le fort. Seuls, les parties sud et ouest, tenues respectivement par le goum de Frère Jean et le goum algérien connaissaient une accalmie relative. Malgré cela, ils ne purent apporter aucun secours aux tirailleurs d'Etievant sur lesquels l'effort des assaillants s'était concentré⁽⁹⁾.

L'issue de l'opération révélera des failles dans le plan défensif français dans la mesure où aucun goum n'était en mesure d'appuyer l'autre faute d'une force de réserve mobile, capable de mener la contre-attaque⁽¹⁰⁾. Les Français avaient-ils perdu le sens de la manœuvre et l'esprit d'aventure qui ont tant fait la renommée de Napoléon ? En tout cas, leur inertie face aux assaillants en dit long sur leur désorganisation. Du coup, les moudjahidines avaient bien exploité les failles du dispositif, en empruntant l'entrée principale du fort restée sans protection. D'autres moudjahidines avaient ciblé le périmètre nord-ouest où dormaient les soldats d'Etievant...





Batailles Célèbres

bombardiers volaient eux à haute altitude.

A 7h53, les premières bombes furent larguées et les avions se mirent en formation d'attaque. Cinq sous-marins torpillèrent les bateaux américains après le début des bombardements. Les Japonais exploitèrent les premiers moments de surprise pour bombarder les navires les plus importants. Chacune des attaques aériennes commençait par les bombardiers et finissait par les unités de combat afin de contrer les poursuites éventuelles. La première attaque engagea le flanc droit de l'ennemi.

A 8h30, la deuxième phase de l'attaque forte de 167 appareils visa le flanc gauche et utilisa davantage de bombardiers en vol horizontal. Elle était divisée en quatre unités qui arrivèrent presque en même temps sur le site depuis plusieurs directions. Cette seconde vague s'acheva à 9h45.

Les hommes qui se trouvaient à bord des navires américains furent réveillés par les explosions. Le fameux message "Air raid Pearl Harbor. This is not a drill" ("Attaque aérienne sur Pearl Harbor. Ceci n'est pas un exercice") fut prononcé par le commandant Logan Ramsey à 7h58, cinq minutes après les premières bombes. L'alerte dut donnée à Washington DC quelque temps après.

Après des scènes de panique, la riposte s'organisa mais resta timide. Dans le ciel, la seule opposition importante vint d'une poignée de d'avions Curtiss qui firent 25 sorties et par les défenses anti-aériennes. Des avions décollèrent pour tenter de repérer la flotte japonaise, en vain.

Une troisième attaque était prévue pouranéantir les dépôts de carburant et les infrastructures de Pearl Harbor. Elle fut finalement annulée en raison principalement des pertes encourues : les défenses anti-aériennes ennemies étaient restées presque intactes après la seconde sortie. Et, surtout l'armada japonaise n'aurait pu être localisée et prise en chasse par les sous-marins ennemis. L

Les historiens ont estimé que la destruction des réserves de carburant et des équipements de réparation aurait sérieusement handicapé la flotte du Pacifique, bien plus que la perte des navires de ligne.

Bilan de l'attaque

Côté américain, le bilan humain de l'attaque fut lourd : 2.403 morts dont 68 pilotes, et 1.178 blessés. Près de la moitié des pertes américaines, soit 1.102 hommes, fut provoquée par l'explosion et le naufrage de l'USS Arizona. Celui-ci

explosa à cause d'un obus de marine de 400 mm modifié de façon telle qu'il puisse être utilisé comme une bombe par un avion. En tout, 8 navires furent coulés ou endommagés. De même que 3 croiseurs légers, un mouilleur de mines, 4 destroyers dont les mises à feu se propagèrent à d'autres navires.

L'aéronavale perdit 13 chasseurs, 67 bombardiers, trois avions de transport et quatre forteresses volantes en plus de la moitié des avions de combat qui étaient stationnés aile contre aile pour éviter le sabotage, mais constituant ainsi des cibles idéales.

Les pertes japonaises furent beaucoup moins lourdes. Le bilan humain est de 64 morts (55 aviateurs et neuf sous-marins) et un prisonnier. Les cinq sous-marins de poche engagés furent coulés ou capturés et un sous-marin de croisière avec 121 membres d'équipage a été coulé le 10 décembre. 29 des 350 avions qui prirent part à l'attaque furent abattus, donc vingt au cours de la seconde vague. 74 autres furent touchés par les défenses anti-aériennes et l'artillerie au sol. Le plan audacieux de Yamamoto et de Genda avait atteint ses objectifs mais provoqua l'entrée en guerre de la première puissance industrielle du monde.

Un succès comme toute mitigé

Si l'attaque japonaise sur Pearl Harbor fut une réussite tactique incontestable, elle fut un échec du point de vue stratégique. Aucun porte-avions américain ne fut détruit car ils se trouvaient dans l'Atlantique. D'autre part, presque tous les navires touchés étaient des vieux bâtiments et 80% d'entre eux furent remis en état et modernisés après l'attaque et la base resta opérationnelle (le port, les pistes, les réservoirs de carburant et surtout l'atelier de réparation n'ont pas été détruits ou marginalement). Yamamoto aurait dit : "Je crains que tout ce que nous avons réussi à faire est de réveiller un géant endormi et de le remplir d'une terrible résolution.

Contrainte de se battre sans cuirassés, la marine américaine développa par la suite de nouvelles tactiques navales reposant sur des Task forces combinant des porte-avions et des sous-marins, reprenant la stratégie japonaise employée à Pearl Harbor. Ces nouvelles méthodes permirent de freiner l'avance japonaise en 1942, délai que l'amiral Yamamoto estimait avoir donné au Japon avant que la supériorité industrielle des Etats-Unis ne leur donne l'initiative.

L'entrée en guerre des Etats-Unis marqua un tournant dans la mondialisation du conflit. Dans les heures

qui suivirent, le Royaume-Uni (et son empire colonial, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud) entrèrent en guerre contre le Japon. L'Allemagne nazie et l'Italie fasciste déclarèrent la guerre aux Etats-Unis le 11 décembre 1941, quatre jours après l'attaque de Pearl Harbor.

Raisons d'un fiasco

La débâcle américaine de Pearl Harbor fut le fruit d'une succession de graves négligences. A la veille de l'attaque, un document codé en 14 points avait été intercepté par les services américains de renseignement qui réussirent à décoder le message sauf le dernier point, la déclaration de guerre.

Le 7 décembre à 11h58, heure de Washington (6h28 à Hawaï), le général George Marshall lut le message ; inquiet par sa teneur, Marshall fut persuadé qu'une attaque se préparait. Il expédia un télégramme pour donner l'alerte aux bases américaines situées aux Philippines, à Panama, à San Diego et à Pearl Harbor. En raison de défaillances techniques, l'alerte n'arriva à Hawaï que plusieurs heures après les bombardements. Le message parvint à l'ambassadeur américain au Japon environ dix heures après la fin de l'attaque.

Le même jour à 3h58, le dragueur de mines USS Condor signala la présence d'un sous-marin dans la rade de Pearl Harbor au destroyer USS Ward. Ce dernier se mit alors à sa recherche sans succès : l'intrus avait rapidement disparu. L'amirauté de Pearl Harbor ne donna pas l'alerte. A 6h37, le Ward repéra un autre sous-marin qui était chargé de renseigner la flotte japonaise et le détruisit. La première vague de 183 avions qui s'envola vers Pearl Harbor fut détectée vers 7h00 par deux soldats américains d'une station radar, près de la pointe nord d'Oahu. Mais ils n'ont pas été pris au sérieux par leur supérieur, qui était convaincu qu'il s'agissait de bombardiers B-17 qui arrivaient de Californie et qui étaient attendus.

☐ Che Thiady Mangassouba

Bibliographie

Jean-Jacques Antier, Pearl Harbor, Presses de la Cité, Paris, 1988.
A.J. Barker, Pearl Harbour: Un stupéfiant désastre, Histoire illustrée de la Seconde Guerre mondiale no. GM 15, Marabout, 1971.





La bataille de Pearl Harbor

7 décembre 1941 à Pearl Harbor. Il est 7h52. Tout semblait calme en cette aube hivernale sur la base qui, soudain s'éveilla sous un déluge de feu. En moins de 2 heures, la marine impériale japonaise infligea la plus grande débâcle jamais connue par l'Amérique, coulant des dizaines de bateaux et mettant hors d'état de nuire, plus de 4.500 combattants. Comment expliquer un tel camouflet opéré en un laps de temps aussi court au préjudice de la puissance américaine ?

La base de Pearl Harbor

Pearl Harbor était la plus grande base navale américaine dans l'océan Pacifique. Située sur la côte sud d'Oahu, dans l'archipel d'Hawaï, cette base se trouve sur la route des bases de Guam, Wake et Midway. Cette base s'étendait autour d'une rade peu profonde dont l'entrée se faisait par un chenal très étroit (400 mètres de large). La plupart des bâtiments de guerre mouillaient à l'intérieur de la rade, amarrés deux par deux par manque de place. Au début de la Seconde Guerre mondiale, 140 à 180 000 Japonais résidaient à Hawaï.

Le contexte :

Les années 30 furent marquées par les velléités expansionnistes nippones en Asie Orientale avec notamment l'occupation de la Chine. En 1940, l'empire du soleil levant rejoignit les forces de l'Axe (Pacte tripartite). Face à cette menace, les Etats-Unis optèrent d'abord pour des pressions économiques et diplomatiques. Washington accorda son soutien à la Chine par l'octroi d'un prêt-bail. A partir du 26 juillet 1941, les américains avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas, décrétèrent, l'embargo complet sur le pétrole et l'acier ainsi que le gel des avoirs japonais sur le sol américain. Vexés par ces sanctions économiques, les Japonais se mirent à préparer dès le début de l'année 1941 le plan d'attaque de Pearl Harbor pour obliger la flotte américaine à quitter le Pacifique, malgré des pourparlers en cours. Ce plan fut approuvé officiellement le 5 novembre 1941 par l'empereur Hirohito.

Les forces en présence :

En 1940, le Japon était une puissance impériale avec une population de 73 millions d'habitants animés d'une fierté patriotique et d'un esprit de sacrifice sans pareil. Son armée était forte de trois millions de soldats et possédait un armement moderne : une quinzaine de cuirassés, une dizaine de porte-avions, 50 croiseurs, 110 destroyers, 80 sous-marins et quelques 1.350 avions. Les



militaires japonais étaient confiants dans la supériorité de leur armée et Tokyo était assuré du soutien allemand en cas d'attaque des Américains.

Les Etats-Unis eux, évitaient la confrontation armée. Certes, ils étaient une puissance démographique (132 millions d'habitants) et industrielle de premier ordre. Mais l'United States Army ne comptait que 250 000 hommes et les milliers d'avions de l'US Air Force étaient obsolètes. Surtout, l'opinion américaine n'était pas prête à entrer en guerre. Le souvenir des soldats américains morts en Europe durant la Première Guerre mondiale était encore vivace. De plus, le président Franklin Roosevelt ne voulait pas s'aliéner les Américains d'origine allemande, italienne et japonaise. En fin, les organisations pacifistes étaient à l'époque très influentes.

Pour soulager le Royaume-Uni dans la bataille de l'Atlantique, d'avril à juin 1941, trois cuirassés, un porte-avions, quatre croiseurs et deux flottilles de destroyers ont été transférés du Pacifique à l'Atlantique (soit 20% de la flotte du Pacifique) ce qui laisse la supériorité numérique dans la zone à la marine japonaise. La flotte de guerre américaine du Pacifique comprenait alors 28 destroyers, 9 croiseurs, 8 cuirassés, 5 sous-marins, un cuirassé-cible et une trentaine de bâtiments auxiliaires.

La base comptait un effectif de 25 000 hommes et quelques 300 avions de l'US Air Force et de l'aéronavale.

Les préparatifs de l'opération

Le plan d'attaque a été préparé dans le plus grand secret. Les eaux profondes de la rade de Pearl Harbor empêchant l'utilisation de torpilles conventionnelles, des bombes spéciales capables de percer la coque des navires furent créées. Les renseignements fournis par des Japonais d'Hawaï ont été de première importance. Il fallait attaquer un jour où la flotte américaine n'était pas en manœuvre. Le choix du dimanche, s'avéra judicieux : aucune patrouille prévue ; de nombreux équipages incomplets. Les espions japonais fournirent également des informations sur la situation de la flotte américaine.

L'objectif de l'attaque était d'anéantir la flotte américaine stationnée à Pearl Harbor pour s'ouvrir les portes de l'Asie du Sud-Est et des îles de l'océan Pacifique. Il fallait par ailleurs réduire en cendres les docks, les ateliers de réparation et le champ de réservoirs contenant les approvisionnements en mazout pour la flotte du Pacifique, sans oublier les aérodromes.

Fin novembre, une force de choc, quittant secrètement le Japon et se dirigeant vers l'archipel d'Hawaï en empruntant une route peu fréquentée. Cette force comportait six porte-avions, plus de 400 avions (des avions de chasse, des bombardiers-torpilleurs et des bombardiers en piqué), une flotte de reconnaissance de 22 sous-marins, 10 sous-marins de poche et 3 croiseurs légers ainsi que 8 bateaux de ravitaillement en carburant. Cette armada se trouvait à 200 milles marins (370 km) au nord de Pearl Harbor au 6 décembre. L'aube permit une approche plus rapide avec moins de risques d'être repéré.

L'attaque

Les premiers avions survolèrent la base américaine à 7h40. Les avions torpilleurs volaient à basse altitude et provenaient de différentes directions. Les





Interview du directeur du lycée militaire

cette structure nouvelle, constitue une expérience sans précédent dans notre pays. Quelles sont, à votre avis, ses chances de survie ?

Bien qu'elle soit nouvelle, je ne peux que lui souhaiter d'atteindre ses objectifs. C'est-à-dire, parvenir à donner à de jeunes mauritaniens, issus de familles militaires ou civiles, un enseignement scolaire d'excellence en parfaite adéquation avec le programme établi par le ministère de l'éducation nationale pour le 1er et le 2ème cycle. Cet enseignement classique sera ponctué d'un programme militaire simplifié ayant pour but d'enraciner chez les élèves certaines valeurs comme l'esprit de discipline, l'amour de la patrie et le dévouement au travail. Une fois qu'ils auront acquis ses valeurs, on obtiendrait de fins cadres compétents. Je suis certain que l'accès au lycée se faisant par voie de concours ouvert aux jeunes nationaux ainsi que les efforts que consent le commandement pour permettre à l'établissement d'atteindre un niveau optimal (infrastructures, équipements...) sont autant de gages qui augurent d'un bel avenir et permettront, à coup sûr, à ce lycée d'accomplir pleinement sa vocation. **Comment évaluez-vous le degré d'adhésion des élèves et le crédit qu'accordent leurs tuteurs à votre établissement ?**

Le commandement du lycée a entrepris une série de communications directes avec les parents d'élèves afin de les édifier sur tous les aspects de l'enseignement qu'on entend dispenser à nos pensionnaires. Des visites guidées des salles de classe, dortoirs réfectoires leur ont été organisées pour les rassurer quant aux conditions de vie des élèves. Ceci a permis d'instaurer un climat de confiance entre les tuteurs, leurs enfants vis-à-vis de



l'école. Cela est d'autant vrai qu'à la moindre activité, les élèves sont en permanence surveillés par des encadreurs qui veillent au moindre détail, soit durant l'instruction en salle, en étude de nuit ou durant les moments de repos. D'ailleurs, les résultats des élèves s'en sont nettement améliorés. La discipline instaurée et la qualité de l'enseignement dispensé sont autant d'arguments qui incitent à vouloir intégrer notre établissement.

L'encadrement de jeunes gens est en soi une lourde responsabilité, une chose ardue et un défi à relever. Pensez-vous être en mesure de relever ce défi ? Il est certain que l'encadrement de jeunes adolescents demande beaucoup de responsabilités, une certaine dextérité et de l'expérience surtout de la part de militaires qui n'avaient pas une telle vocation. Mais je suis confiant qu'avec la volonté et la détermination dont s'arment les encadreurs et professeurs ainsi que l'intérêt qu'accorde le commandement à notre mission, nous parviendrons-Incha'Allah- à réaliser nos objectifs.

Quels sont les programmes pédagogiques en vigueur dans votre établissement ?

Le Lycée Militaire adopte le programme de l'enseignement général institué par le ministère de l'éducation nationale, validé par une directive de l'état major national en date du 27 octobre 2009. Ce programme est complété par des matières spécifiques qui marquent ce lycée d'excellence de sa caractéristique militaire.

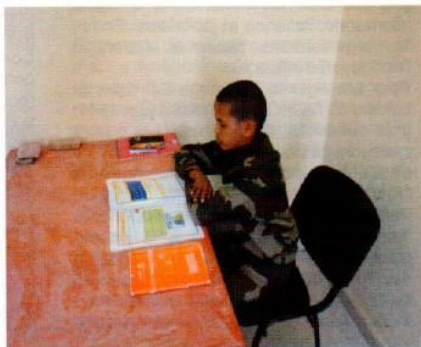
Par ailleurs, l'établissement envisage d'intégrer l'enseignement de l'outil informatique et d'entreprendre des activités récréatives et culturelles pour permettre aux élèves de découvrir et entretenir leur talent d'une manière ludique.

A l'issue de leur formation, les élèves sortants auront-ils la priorité d'intégrer l'institution militaire ?

Les textes instituant le lycée militaire n'ont prévu aucune clause contraignant les élèves sortants à intégrer l'armée. Ils restent libres de poursuivre des études supérieures mais rien ne les empêche pour autant de participer aux concours de recrutement. L'armée serait d'ailleurs très heureuse de leur participation puisqu'elle est certaine de leurs aptitudes et qu'ils répondent le mieux aux exigences militaires. Quel que soit leur devenir, ce qui importe en, définitive, c'est qu'ils soient des cadres compétents.

Auriez-vous un message à adresser aux parents d'élèves et aux lecteurs d'Akhbar El Jeich ?

Je dirai à tous que le lycée militaire est une expérience pilote qui a pour vocation de dispenser un enseignement de premier choix. Il constitue aussi à nos yeux une passerelle entre l'armée et les civils. Sa réussite demanderait alors une synergie d'efforts. La part des parents d'élèves est donc prépondérante dans la réussite de cette entreprise ambitieuse.





Le Lycée Militaire de Nouakchott est un établissement d'enseignement secondaire relevant du CEMN. Il fournit aux élèves, admis par voie de concours, un enseignement conforme aux programmes en vigueur établis par le Ministère en charge de l'enseignement secondaire.

Le corps professoral est constitué de professeurs de collège et de lycée, dirigés par un professeur, directeur des études.

L'établissement comprend l'enseignement des premier et deuxième degré du secondaire. Les niveaux d'enseignement du second cycle correspondent aux trois séries du secondaire, en l'occurrence, les séries lettres modernes (A), mathématiques (C) et sciences naturelles (D).

En outre, parallèlement à cet enseignement, le lycée militaire dispense un programme de formation militaire.

Objectifs

Le Lycée Militaire a pour vocation de dispenser un enseignement secondaire d'excellence, aux enfants des militaires et civils afin d'aider les familles et participer à préparer des futurs cadres de qualité.

CONDITIONS D'ACCES ET POURSUITE DE LA SCOLARITE

Le lycée militaire est réservé aux enfants de nationalité mauritanienne. Toutefois, les enfants de nationalité étrangère peuvent être admis sur décision du Chef d'Etat-major National.

L'admission au lycée se fait par voie de concours.

Conditions de candidature

Pour être autorisé à concourir, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

Etre de nationalité mauritanienne ;

Etre âgé de moins de 15 ans au 31 décembre de l'année en cours pour l'entrée en 1^{ère} année ;

Etre âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours pour l'entrée en 5^{ème} année ;

Etre admis au concours d'entrée en première année du collège,

Avoir le B.E.P.C pour l'entrée en 5^{ème} année

Etre apte physiquement et médicalement

Conditions d'admission

Les admissions au lycée militaire sont prononcées chaque année par décision du chef d'état major National, sur proposition d'une commission de classement qui tient compte :

1° du dossier des candidats qui se compose de :

-une demande sur papier imprimé établie par le père ou la mère dont la signature doit être dûment légalisée par une autorité compétente,
-un extrait d'acte de naissance ;
-quatre (04) quatre photos d'identité ;
-une attestation d'admission au BEPC délivrée par le MEN pour l'entrée en 5^{ème} année ;

-une enveloppe timbrée format 23/32 portant l'adresse du candidat ;

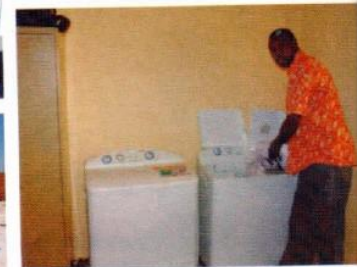
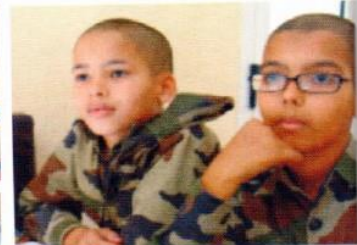
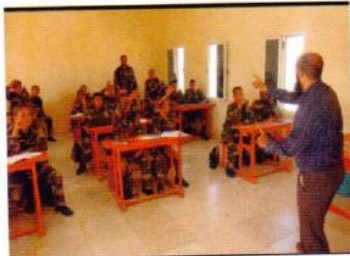
-une copie légalisée du jugement ayant établi la tutelle effective pour le candidat dont le père ou la mère est décédé(e) ou incapable de subvenir à ses besoins et, qui est sous l'autorité d'un tuteur ;

2° La réussite au concours d'entrée en 1^{ère} ou 5^{ème} année du lycée militaire ;

3° L'admission ne devient définitive qu'à l'issue de la visite médicale d'aptitude passée par tous les élèves ayant réussi dès leur arrivée à l'établissement.

Conditions d'accès aux classes supérieures

Les élèves ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 sont déclarés admis en classe supérieure par le conseil de classe. Les élèves n'ayant pas obtenu cette moyenne sont exclus.





Le Lycée Militaire de **Une innovation pédagogique** **un enseignement de**

Le Lycée Militaire de Nouakchott (LMN) est un établissement d'enseignement public fonctionnant sur le modèle des Prytanées militaires. Ouvert à tous les enfants mauritaniens satisfaisant aux conditions d'admission, le LMN vient d'accueillir ses deux premières promotions au titre de l'année scolaire en cours.





Le Lycée Militaire de **Une innovation pédagogique** **un enseignement de**

Le Lycée Militaire de Nouakchott (LMN) est un établissement d'enseignement public fonctionnant sur le modèle des Prytanées militaires. Ouvert à tous les enfants mauritaniens satisfaisant aux conditions d'admission, le LMN vient d'accueillir ses deux premières promotions au titre de l'année scolaire en cours.



EL Jeich



AKHBAR EL JEICH

Votre fenêtre
sur l'Armée

Dcnp@mairtel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Revue éditée par l'Etat-major National N°20 Mars - Avril 2010

Le Lycée Militaire
de Nouakchott :

**Une innovation
pédagogique pour
un enseignement
de qualité**

Sécurisation du territoire national

De la privatisation de l'outil de défense

**Création d'une
zone militaire**

**De quoi alimenter
le débat stratégique**